



ÉCOLE

Bulletin de l'Association mondiale
pour l'École instrument de paix

Mai 2001

et **PAIX**

ESCUELA Y PAZ
SCHOOLS FOR PEACE

Dossier

Le droit à l'éducation

El derecho a la educación

The Right to Education

34^e année

Direction

Monique Prindeviz

Coordination administrative

Gisella Cellina

Traduction

en anglais : Suzanne Gall

en espagnol : Alba Kauffmann

Conception graphique et mise en pages

Geneviève Hénaire

Couverture



Tiré de : *Le droit d'être un homme*,
Unesco/Lattès, 1968. D.R.

Impression : Alpha Offset

Copyright EIP mai 2001

ISBN 2-9700247-2-1

Le bulletin «École et Paix» est
publié par l'Association mondiale
pour l'école instrument de paix,
organisation internationale non
gouvernementale fondée en 1967.

Adresse du siège

5, rue du Simplon

1207 Genève, Suisse

Tél. : (41-22) 735 24 22

Télécopieur : (41-22) 735 06 53

Courriel : cifedhop@mail-box.ch

www.eip-cifedhop.org

Dans ce numéro • Contenido • Summary

ÉDITORIAL	4
NOUVELLES • NOVEDADES • NEWS	10
EIP-INTERNATIONALE SUR LE TERRAIN : CARNET DE VOYAGES DE L'AN 2000	20
LA SESSION DE BAMAKO 2001	22
SESSION DE FORMATION POUR LE MONDE ARABE	23
18 ^e SESSION ANNUELLE DE FORMATION DU CIFEDHOP	24
18 ^a SESIÓN INTERNACIONAL DE FORMACIÓN	25
18 th CIFEDHOP TRAINING SESSION	26
BRÈVES	28
POUR UNE PAIX ET UNE SÉCURITÉ DURABLES	32
L'EIP ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	33

LE DROIT À L'ÉDUCATION • EL DERECHO A LA EDUCACIÓN • THE RIGHT TO EDUCATION

A RIGHTS APPROACH TO EDUCATION	35
DROIT À L'ÉDUCATION ET VOLONTÉ DE PAIX	39
EDUCACIÓN Y DESIGUALDAD SOCIAL EN AMÉRICA LATINA : APUNTES DE COMIENZOS DEL MILENIO	41
VERS UN MEILLEUR ACCÈS À L'ÉDUCATION AU BURKINA FASO	44
CONDITIONS FAVORABLE TO THE REALIZATION OF THE RIGHT TO EDUCATION : ISSUES AND IMPLICATIONS FOR ABORIGINAL PEOPLES	46
A PATH TO CONSCIOUSNESS	48
L'APPRENTISSAGE DES RÈGLES ET LE DROIT À L'ÉDUCATION	49
L'ÉDUCATION, BIEN COMMUN DE L'HUMANITÉ ?	51

PUBLICATIONS EIP/CIFEDHOP	52
ADHÉSION / ADHESIÓN / MEMBERSHIP	54
L'EIP DANS LE MONDE / EN EL MUNDO / AROUND THE WORLD	55

Deux voix pour la . paix

Genève un lieu de paix célèbre cette année le centenaire du premier prix Nobel de la paix décerné à Henry Dunant, fondateur du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Cet événement est l'occasion pour l'EIP de rappeler quelques faits d'histoire.

1863 : «Civiliser la guerre»

En 1862, Henry Dunant est témoin du drame de Solferino. Cette bataille sanglante laisse sur le champ des hostilités des milliers de morts et de corps blessés, qui gisent sur le sol, agonisant et sans soins. Bouleversé par cette sinistre fresque, l'idée vient au futur fondateur de la Croix Rouge de regrouper des forces pour venir en aide aux blessés et aux prisonniers de guerre.



Henry Dunant mobilise toutes les énergies pour la tenue d'une conférence qui, l'année suivante, aboutira à la *Convention de Genève*¹. Il constitue alors un comité de soutien aux blessés et aux prisonniers de guerre, ce qui deviendra plus tard le Comité international de la Croix-Rouge. Mais le fait de «civiliser la guerre», pour en atténuer les effets, ne répond pas pour autant aux aspirations de Dunant.

Dans son livre, «Un souvenir de Solferino»², il prophétise l'avènement d'autres conflits armés, soulignant que les esprits y sont tout à fait prédisposés : «Puisque enfin la situation des esprits en Europe, sans mentionner d'autres indices encore, peut faire prévoir des guerres qui semblent inévitables dans un avenir plus ou moins éloigné (...).»

Ses prédictions deviennent - hélas ! - une réalité tangible avec le cortège d'horreurs de la Première Guerre mondiale ; au terme de celle-ci, un simple répit de quelques années avant que n'en éclate une autre, la plus meurtrière de l'histoire.

1940 : «Non à la guerre !»

Tout comme Henry Dunant, Jacques Mühlethaler est traumatisé par l'absurdité de la guerre. «En mai 1940, mon frère aîné mourut au champ d'honneur, selon la formule, moi je m'en sortais avec honneur (...) l'un mourut glorieusement tandis que je tuais pour la gloire...»

Jacques quitte l'armée et crée, à Genève, la première maison de distribution d'éditeurs francophones. Et c'est bien là, dans les pages de la plupart des manuels

d'histoire qu'il feuillette à travers images et textes, qu'il découvre un nouveau Solferino ! Les faits de guerre y sont glorifiés, le nationalisme exalté, les stéréotypes célèbrent le racisme, des clichés incitent au sexisme, autant d'ingrédients propices pour forger insidieusement l'esprit des enfants au mépris de l'Autre, à la haine, à la violence. Si Henry Dunant veut «civiliser la guerre» en apportant des soins aux victimes de la guerre, Jacques Mühlethaler veut l'éradiquer en s'attaquant aux causes profondes et en expurgant des manuels scolaires et des livres d'histoire, les préjugés, les stéréotypes racistes et ethniques qui prédisposent à la violence et à la guerre.

Le parcours de l'espoir³

Pour aller vers la paix, il faut
aller vers l'Autre.
C'est ce que



Jacques Mühlethaler
(1918-1994)

fait Jacques Mühlethaler en pleine guerre froide pour essayer de convaincre les dirigeants du monde entier que la paix se prépare à l'école. Son intention : semer dans l'esprit des enfants ces graines de paix que sont le respect de l'autre, le sens de la responsabilité et la solidarité. En un mot, faire de chaque école du monde un instrument de paix : «Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix»⁴. Bien plus fort qu'un idéal, la paix par l'école devient l'obsession de

sa vie. Les horreurs de Solferino donnent naissance au Comité international de la Croix Rouge et celles de la Deuxième Guerre mondiale conduisent à la création de l'Association mondiale pour l'École instrument de paix, en 1967. Le parallèle est évocateur. L'espoir aussi.

La paix par et dans l'école ?

Depuis 1945, plus de 200 conflits se sont déroulés et aucune région du monde n'a été épargnée⁵. La paix ne semble donc pas être la priorité des États et des pouvoirs qui gouvernent le monde.

Le constat est édifiant : «Ces dix dernières années seulement, plus de deux millions d'enfants ont perdu la vie à cause des guerres, et cinq millions d'autres ont été handicapés physiquement. Plus de dix millions d'enfants sont toujours traumatisés par les actes de violence dont ils ont été témoins ou auxquels ils ont participé⁶.»

Malgré cette sinistre réalité, l'EIP poursuit les chantiers entrepris depuis 1967 en réclamant haut et fort l'enseignement de la paix et des droits de l'homme dans toutes les écoles du monde. Nos actions en témoignent.

Tout cela ne vaut-il pas un prix Nobel ?

NOTES

1. Convention de Genève du 22 août 1864 pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées de campagnes.
2. Site internet : www.cicr.org/free/publications.
3. L'EIP consacre une exposition aux voyages de J. Mühlethaler à partir des deux livres qu'il a écrits et qui sera exposée dans le cadre des manifestations de *Genève, un lieu pour la paix*.
4. UNESCO, Acte constitutif, 1945.
5. Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) 1/2001.
6. *Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre*, Winnipeg, Canada, septembre 2000.

Dos voces por la paz

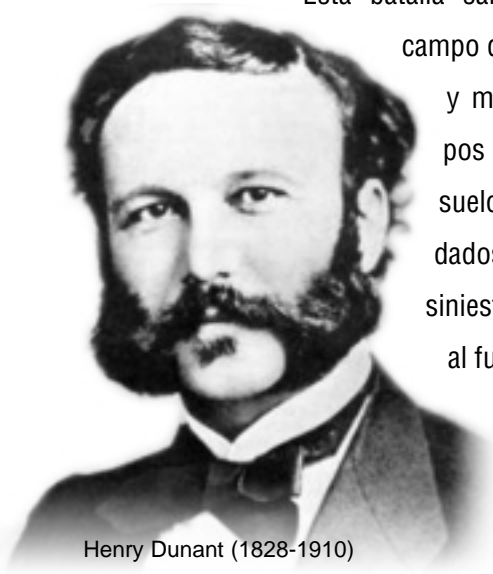
En Ginebra, un lugar de paz, se celebra este año el centenario del primer Premio Nobel de la Paz otorgado a Henry Dunant, fundador del Comité Internacional de la Cruz Roja (CICR), acontecimiento que la EIP aprovecha para recordar algunos hechos históricos.

1863 : «Civilizar la guerra»

En 1862, Henry Dunant es testigo del drama de Solferino.

Esta batalla sangrienta deja, sobre el campo de las hostilidades, miles y miles de muertos y cuerpos heridos que yacen en el suelo, agonizantes y sin cuidados. Conmovido por este siniestro cuadro, se le ocurre al futuro fundador de la Cruz

Roja reagrupar fuerzas para ayudar a los heridos y prisioneros de guerra.



Henry Dunant (1828-1910)

Henry Dunant, moviliza todas las energías para llevar a cabo una conferencia que, al año siguiente, desembocará en la *Convención de Ginebra*¹. Constituye, entonces, un comité de apoyo para los heridos y prisioneros de guerra, lo que será más tarde el Comité Internacional de la Cruz Roja. Pero, el hecho de «civilizar la guerra» para atenuar sus efectos, no responde, sin embargo, a las aspiraciones de Dunant. En su libro «Un recuerdo de Solferino²» profetiza la llegada de otros conflictos armados y hace hincapié en que los ánimos

están totalmente predispuestos : «Dado que la situación de los ánimos en Europa, sin mencionar otros indicios. Puede hacer preveer guerras que parecen inevitables en un futuro más o menos lejano» [sic].

Desgraciadamente, sus predicciones se hicieron una realidad tangible con los horrores de la Primera Guerra Mundial; a su descanso detérmino, un simple algunos años, antes de que estallara otra guerra, la más sangrienta de la historia.

1940 : «¡ No a la guerra !»

Así como Henry Dunant un siglo antes, Jacques Mühlethaler queda traumatizado por lo absurdo de la guerra. «En mayo de 1940, mi hermano mayor murió en el campo de batalla, según la fórmula, yo salía con los honores ; según la fórmula [sic] alguien moría gloriosamente mientras yo mataba por la gloria».

Jacques deja la armada y funda en Ginebra la primera distribuidora de editores franceses. Es allí que en la mayoría de las páginas de los libros de historia ; descubre un nuevo

Solferino ! Los hechos de la guerra están glorificados, el nacionalismo está exaltado, los estereotipos celebran el racismo, incitan al sexismo, tantos ingredientes propicios para forjar el espíritu de los niños sin tener en cuenta al Otro, incitan al odio y a la violencia. Si Henry Dunant quiere «civilizar la guerra» aportando auxilio a las víctimas de la guerra, Jacques Mühlethaler quiere erradicarla atacando las causas profundas y expulsando de los manuales escolares y de los libros de historia los prejuicios y estereotipos racistas y étnicos que predisponen y conducen a la guerra.

El recorrido de la esperanza³

Para ir hacia la paz es necesario ir hacia el Otro. Es lo que hace Jacques Mühlethaler en plena guerra fría para tratar de convencer a los dirigentes del mundo entero

que la paz se prepara desde la escuela. Su intención: sembrar en los niños granos de paz que son el respeto por el otro, el sentido de la responsabilidad y la solidaridad. En una palabra, hace de cada escuela del mundo un instrumento de paz : «las guerras nacen en el espíritu de

los hombres y es en el espíritu de los hombres que deben ser construidas las defensas de la paz⁴». La paz por la escuela se convierte en mucho más que un ideal, la obsesión de su vida. Los horrores de Solferino dan nacimiento al Comité Internacional de la Cruz Roja y

los de la Segunda Guerra Mundial llevan, en 1967, a la creación de la Asociación Mundial por la Escuela Instrumento de Paz. El paralelo resulta evocador. La esperanza, también.

¿ La paz por en y la Escuela ?

Desde 1945, más de doscientos conflictos armados se produjeron y ninguna región del mundo se ha salvado⁵. Pareciera que la paz no es la prioridad de los Estados y de los poderes que gobiernan el mundo.

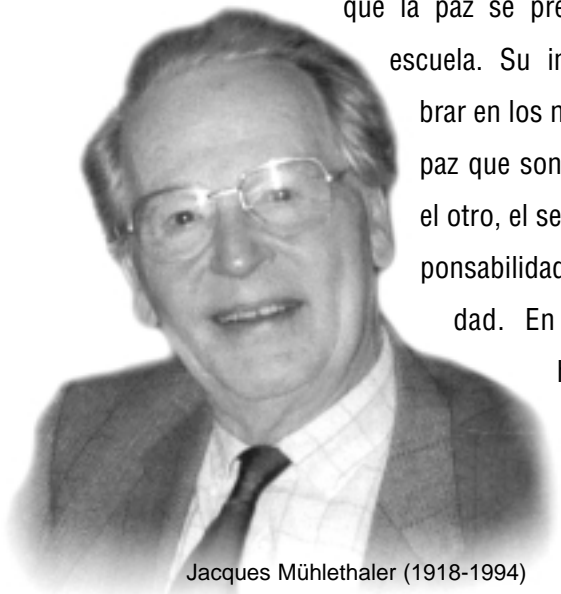
Lo expuesto es edificante : «solamente en estos últimos diez años, más de dos millones de niños perdieron la vida por la guerra, y otros cinco millones se encuentran minusválidos. Más de diez millones de niños quedaron traumatizados por los actos de violencia de los cuales han participado o han sido testigos⁶.»

A pesar de esta siniestra realidad, la EIP continua la obra emprendida desde 1967, reclamando con fuerza la enseñanza de la paz y los derechos del hombre en todas las escuelas del mundo. Nuestras acciones lo testimonian.

¿ Algún día la EIP recibirá el Premio Nobel de la Paz ?

NOTAS

1. Convención de Ginebra del 22 de agosto de 1864 para el mejoramiento de la suerte de los militares heridos en las tiendas de campaña.
2. Sitio de internet : www.cicr.org/free/publications.
3. La EIP organiza una exposición de los viajes de Mühlethaler a partir de dos libros que él escribió y serán expuestos en el marco de las Manifestaciones de *Genève, un lieu pour la paix*.
4. UNESCO, Acta constitutiva, 1945.
5. Grupo de investigación y de información sobre la paz y la seguridad (GRIP) 1/2001.
6. *Conferencia Internacional sobre los niños afectados por la guerra*. Winnipeg, Canadá, septiembre de 2000.



Jacques Mühlethaler (1918-1994)

Two voices for peace

Genève un lieu de paix will celebrate this year the hundredth anniversary of the first Nobel Peace Prize, awarded to Henry Dunant, founder of the International Committee of the Red Cross (ICRC). This event is the occasion for EIP to recall some important moments of history.

1863 : «Civilize war»

In 1862, Henry Dunant was witness to the drama of Solferino. This bloody confrontation left a battlefield with thousands of dead and wounded bodies strewn across it, in agony and without help. Overwhelmed by this horrendous sight, the idea came to the future founder of the Red Cross to pull together resources to come to the aid of those who were wounded or prisoners of war.



Henry Dunant (1828-1910)

With considerable effort, Henry Dunant held a conference which, the following year, resulted in the *Geneva Convention*.¹ Through this he created a committee to help war wounded and prisoners of war, which later became the International Committee of the Red Cross. But the act of «civilizing war», to diminish its effects, did not completely respond to Dunant's aspirations. In his book, «Souvenirs of Solferino»², he predicted the coming of other armed conflicts, underlining that men were certainly so disposed : «Since the state of mind in Europe, without mentioning other indications, predicts the inevitability of war in the not too distant future [...]».

His predictions became – unfortunately ! – an all too tangible reality with the parade of horrors of the First World War. At the end of this, there was a pause of only a few years before another broke out, the most deadly in history.

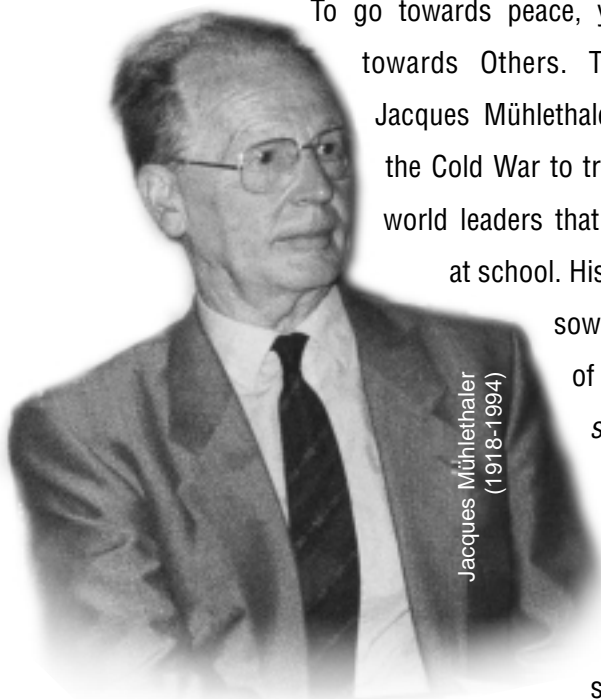
1940 : «No to war !»

Just like Henry Dunant the century before, Jacques Mühlethaler was traumatized by the absurdity of war. «In May 1940, my elder brother was killed in action and I acted with honor, as they say (...) the one died gloriously while I killed for glory...»

Jacques left the army and created, in Geneva, the first distributorship for French-language publishers. And it was there, through the pictures and texts

of the history books he distributed, that he discovered a new Solferino ! Acts of war were glorified, nationalism was exalted, stereotypes celebrated racism, clichés promoted sexism, all the necessary ingredients to insidiously form in children's minds suspicion of Others, hate, violence. If Henry Dunant wanted to «civilize war» by bringing help to war victims, Jacques Mühlethaler wanted to *eradicate it* by attacking the underlying causes and eliminating from school manuals and history books the racist and ethnic prejudice and stereotypes which incite and lead to war.

The journey of hope³



Jacques Mühlethaler
(1918-1994)

To go towards peace, you must go towards Others. This is what Jacques Mühlethaler did during the Cold War to try to convince world leaders that peace began at school. His intention : to sow in the minds of children the *seeds of peace* that are the respect of others, a sense of responsibility and solidarity. To put it simply, to make each school in the world an instrument of peace : «Wars are born in the minds of men, it is in the minds of men that the defense of peace must be constructed⁴.» Much stronger than an ideal, peace through the school became the obsession of his life. The horrors of Solferino

gave birth to the International Committee of the Red Cross and those of the Second World War led, in 1967, to the creation of the World Association for the School as an Instrument of Peace. The parallel is evocative. The hope is as well.

Peace by or in the school ?

Since 1945, more than 200 conflicts have taken place and no region of the world has been spared⁵. Peace, it seems, it not the priority of the States and powers that govern the world.

The facts speak for themselves : «In the past ten years alone, more that two million children have died in wars, and five million others are physically handicapped. More than ten million children are still traumatized by the acts of violence they have witnessed or have been part of⁶.»

Despite this sinister reality, EIP continues the work started in 1967, asking loudly and strongly for human rights and peace education in all the schools of the world. Our actions bear witness to this.

Will it one day have the Nobel Peace Prize?

FOOTNOTES

1. Geneva Convention of 22 August 1864 for the improvement of the care of soldiers wounded in armed campaigns.
2. Internet site : www.cicr.org/free/publications.
3. EIP has created an exhibit dedicated to the travels of J. Mühlethaler, taken from his two books, which will be included in the exhibitions of *Genève un lieu de paix*.
4. UNESCO, Charter, 1945.
5. Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) 1/2001.
6. *International Conference on Children in War*, Winnipeg, Canada, September 2000.

NOUVELLES • NOVEDADES • NEWS

Afrique

Cameroun

Yaounde. En 1999-2000, l'EIP-Cameroun a mis un accent particulier sur la multiplication des clubs EIP «d'éducation aux droits de l'homme et à la paix» au sein des établissements scolaires secondaires et sur la formation des formateurs et agents multiplicateurs. À cet effet, l'EIP-Cameroun a animé quatre séminaires-ateliers ayant pour thèmes : l'éducation aux droits de l'homme et à la paix ; l'appropriation de la *Convention relative aux droits de l'enfant (CDE)* et les techniques de vulgarisation dans les écoles ; la CDE et le règlement intérieur des établissements scolaires ; l'éducation aux droits de l'homme et la culture de la paix dans les écoles.

Des conférences et des débats ont porté sur des aspects spécifiques de la vie des jeunes à savoir : les relations entre les filles et les garçons en milieu scolaire ; les moyens pour bien vivre son année scolaire ; la sexualité, les MST-SIDA et la drogue ; les points chauds en Afrique et l'espoir de la paix.

En mai, la semaine des clubs EIP a donné lieu à l'organisation d'un tournoi de football et de handball interclubs EIP. Au foot, la première mi-temps de la finale fut jouée sans arbitre de manière à évaluer la capacité d'autodiscipline, de tolérance et de *fair-play* des jeunes joueurs. Malgré quelques inquiétudes

exprimées par certains, ces jeunes furent à la hauteur des attentes en révélant leur capacité de jouer sans violence et dans le respect des règles. D'autres activités furent également réalisées dont : le dépouillement d'une enquête réalisée dès janvier 2000 sur la déperdition scolaire à Yaoundé ; le dévoilement des «amitiés invisibles», sorte de réseau de correspondances interclubs par le truchement duquel les jeunes, sans dévoiler leurs identités mais munis de noms de codes, échangent sur les thèmes relatifs aux droits de l'homme et à la paix ; la présentation des résultats d'un concours d'œuvres d'art réalisées pour les jeunes sur le thème, «droits de l'homme, nos droits à tous» ; la fête de clôture des activités des clubs EIP qui, au terme d'une journée portes ouvertes, présenta une «exposition-vente» à laquelle se sont jointes des ONG sœurs.

L'année 1999-2000 fut aussi celle de la réalisation d'un projet d'animation à l'attention des orphelins du Centre de l'enfance en détresse de Nkomo, à Yaoundé. Ce projet était placé sous la coordination de Catherine Moto Zeh, Secrétaire générale de l'EIP-Cameroun.

Dans les mois à venir, l'EIP-Cameroun, mettra en œuvre un projet de réinsertion sociale des mineurs incarcérés et des enfants en déperdition scolaire. L'EIP compte aussi ouvrir un centre de documentation spécialisé en droits de

l'homme et à la paix ainsi qu'un centre de formation et d'initiation aux technologies de l'information et de la communication.

Gabriel Siakeu

L'EIP-Cameroun fait partie de la Coalition des ONG camerounaises pour les droits de l'enfant (COCADE) et en assure le Secrétariat général.

Ghana

Bekwal-Asuanti. The year 2000 marked a very important landmark in the history of Ghana. The young democracy stood the test of using the ballot box to change an incumbent government which had served two terms of four years each. This scenario presented a challenging moment for the country and for EIP, that the peace club needed to explore.

A cursory study of the political history of the country revealed that the long hatred that existed between people with different political ideologies had done more harm than good to the country.

The desire to continue to enjoy the long standing peace in the country as one Nation with one people with one destiny necessitates the collective effort of all and sundry. The enormous task is to

educate, encourage and ensure total and active participation to guarantee serenity and peaceful co-existence between all shades of opinions. To this end, in-service training activities were organised to equip members with the required skills to embark upon intensive educational programmes. This took the form of group discussions, lectures and drama.

Article 35, clause 9 of the 1992 4th Republican Ghanaian Constitution, which states that «the state shall promote among the people of Ghana the culture of political tolerance», and Article 13 of the *Convention on the Rights of the Child* were the main reference materials used. Helping youth understand these ideals is an attempt to prepare their minds for the challenging future where intimidation, violence, social upheavals and conflict can be replaced by sound arguments, consensus building and peaceful co-existence.

As part of the strategy to achieve the above-mentioned objective, peace fora were organised for all political parties in the Bekwai constituency. Participants were given equal time to give peace messages. The standing group of EIP presented a drama piece called PEACE TRAIN. This material was adopted by Garden City Radio, a leading radio station in Kumasi which transmits to over one-fourth of the population of Ghana.

The programme featured prominently before political programmes and children's segments on the radio network.

Following the elections, education on environment and the centre for disabled at Bekwai shall feature prominently in our 2001 programmes.

We invite support and assistance in the form of computers, fax machines and funds to enable EIP Ghana to meet the challenges ahead.

Stephen Ohene-Larbi

Maroc

Marrakech. Au cours de l'année, l'EIP-Maroc a tenu des séances de formation à l'éducation aux droits de l'homme et à la paix auprès d'une trentaine d'enseignants, avec la collaboration du Comité de défense des droits humains. Deux séminaires de formation ont été organisés en collaboration avec ce même Comité ; ils avaient pour buts de sensibiliser les enseignants et l'ensemble du personnel de l'enseignement aux principes et aux valeurs des droits de l'homme et de promouvoir l'éducation aux droits de l'homme et à la paix.

D'autres activités ont également été réalisées, notamment des fiches pédagogiques expérimentées en classe (en ligne sur le site : www.eip-cifedhop.org/maroc/index.html) ainsi qu'un concours de dessins pour les collégiens, en collaboration avec la délégation du ministère de l'Éducation

nationale et du Comité de défense des droits humains. L'EIP-Maroc a aussi diffusé le texte simplifié de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* dans les secteurs formel et informel de l'éducation.

Fatima Bourhaila

Sénégal

Thiès. En 1999-2000, l'Association a tenu, entre autres :

- Un forum pour célébrer la Journée internationale des droits de l'homme. Cette rencontre avait pour thème : *L'éducation à la paix, pourquoi ? comment ? Le rôle de l'école*. Parents, élèves, enseignants, membres de syndicats et d'associations échangèrent sur les types de compétences et de structures démocratiques de participation à privilégier pour que l'école soit un instrument de paix (projet d'établissement, charte des droits et des responsabilités, assemblées de classe, redynamisation des coopératives scolaires, etc...).

- Deux conférences sur les systèmes national et international de protection des droits de l'homme ainsi que deux ateliers sur l'appropriation de la *Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant*.

L'EIP-Sénégal a participé à la formation de l'Amicale des étudiants de l'Institut des droits et de la paix de l'Université de Dakar (AEIDHP) et a coordonné la

Campagne nationale de vulgarisation des droits de l'homme et de promotion de la paix de l'Amicale du 10 octobre au 10 décembre 2000. Durant cette campagne, forums et conférences furent organisés à Thiès, Kaolack, Ziguinchor, Dakar, Saint-Louis et Gorée sur des questions portant notamment sur la situation des enfants au Sénégal, la protection judiciaire des femmes, l'éthique, la politique et la citoyenneté.

En avril 2000, l'Association était de la rencontre de Bamako sur les technologies de l'information et de la communication et les passerelles du développement et y fit part de son expérience dans le cadre de l'utilisation de l'Internet au service des droits humains et de la paix. L'EIP-Sénégal a aussi participé, du 28 juillet au 1^{er} août 2000, au séminaire du Bureau de l'Unesco à Dakar, qui portait sur les spécialistes en éducation civique, en culture de la paix et en élaboration de programme. Enfin, signalons la participation de l'Association à la formation en wolof des conseillers municipaux de la ville de Kaffrine, au Sénégal, dans le cadre du projet Danida-UNESCO-Sénégal intitulé : «Droits de l'homme, démocratie locale et citoyenneté», les 20, 21 et 22 novembre 2000.

Saliou Sarr

L'EIP-Sénégal a réalisé une BD intitulée «THIERNO le talibé» et traduit en wolof la version simplifiée de la DUDH.

École et paix, mai 2001

Togo

Lomé. Sous la direction de Madame Koudolo Svetlana, le projet d'éducation à la paix en milieux multiculturels et multiethniques est entré dans sa deuxième phase, celle de l'identification des besoins en formation des enseignants et de la définition des stratégies d'action. Ainsi, en juin 2000, des questionnaires ont été élaborés et soumis aux enseignants et élèves des établissements retenus : (CEG Tokoin-Nord, CEG Agoè-centre, CEG Djidjolé). Une équipe sera mis en place pour le dépouillement.

Le 30 août 2000, au CEG Monseigneur Cessou, l'EIP-Togo a organisé une journée de réflexion à l'attention des professeurs de français, d'histoire et de géographie chargés de l'éducation civique et morale et des membres de l'EIP-Togo. Le thème de la rencontre était : «la paix et les droits de l'homme». Les participants (une trentaine) ont discuté de la nécessité de mettre en place une salle de documentation sur les droits de l'homme, la démocratie et la paix. Cette journée a permis aux responsables de l'EIP-Togo de recenser les besoins en formation des enseignants.

L'EIP-Togo a organisé le 12 octobre 2000, au CEG Mgr Cessou, un atelier de formation sur le thème : l'enseignement des valeurs. L'objectif était de permettre aux enseignants de :

- définir la notion de valeur ;
- décrire la méthode de clarification des valeurs ;

- d'appliquer correctement cette méthode en classe dans le but d'amener les élèves à cultiver la tolérance, la solidarité, le respect et l'acceptation de l'autre, la paix et à lutter contre la xénophobie.

Les participants ont suivi un exposé et ont élaboré en groupes de travail des fiches-guides leur permettant d'appliquer la méthode de clarification des valeurs pour amener l'enfant à :

- émettre son opinion sur les valeurs familiales, sociales et culturelles ;
- s'engager à respecter le règlement intérieur de son établissement ;
- poser des actes de solidarité et d'entraide dans son milieu de vie.

Yao Zewuze Abotsi

Plusieurs membres de l'EIP-Togo ont participé à des conférences et à des séminaires organisés par des partenaires aussi bien au Togo qu'à l'étranger.

«Je ne suis
ni Athénien,
ni Grec, mais
un citoyen du
monde»

- Socrate

Amériques

Argentina

Buenos Aires. En setiembre de 1999 se constituyó la sección argentina de la EIP y a comienzos del 2000 hemos obtenido el reconocimiento legal. Sus miembros fundadores son : Rosa Klainer, licenciada en Ciencias de la Educación ; Alicia Campastro, profesora de música, pianista ; Claudia Mandel, profesora de plástica e Historia del Arte ; Virginia Palma, licenciada en Ciencias de la Educación ; Alba Kauffmann, docente ; Lorena Cabeda, docente ; Marcelo Ferreira, abogado ; Pablo Livov, contador y fotógrafo.

Es nuestro objetivo promover diversas actividades en el campo de la educación para desarrollar una cultura de paz y derechos humanos que tiendan a lograr una sociedad basada en la justicia social y la equidad.

Pretendemos, a través de la educación, fomentar un pensamiento reflexivo, humanizado y crítico de la realidad que genere acciones que puedan modificarla.

Varios de los miembros de la Asociación integran también la Cátedra Libre de Derechos Humanos de la Facultad de Filosofía y Letras de Buenos Aires (UBA), a través de la cual, se ha desarrollado durante el corriente año actividad de talleres sobre derechos humanos en escuelas de nivel medio.

En julio de 2000, un grupo de miembros de la EIP-Argentina concurren a la 6^o

Conférence mondiale de l'Association Internationale des Educateurs à la Paix, Francia, y realizaron el Seminario sobre CULTURA DE PAZ PARA UN NOVO MILENIO, en la Universidad de Santiago de Compostela, España. En ambos casos se presentaron talleres sobre Educación y Derechos Humanos.

Durante el año 2001 se dará comienzo a un proyecto de Educación Artística en y para los Derechos Humanos y la Paz, dirigido a «niños en situación de riesgo». Dicho proyecto se realiza en convenio entre La Scala de San Telmo y la EIP-Argentina.

Hemos colaborado con diversos programas de capacitación docente, de organizaciones gubernamentales y no gubernamentales en la coordinación de talleres y actividades de capacitación : cursos y seminarios sobre temas de responsabilidad ciudadana, talleres sobre el abordaje del terrorismo de estado en el aula y la discriminación. También colaboramos en actividades de formación en derechos humanos dirigidas a estudiantes secundarios y terciarios.

Para el próximo año, estamos preparando un seminario interno y esperamos contactarnos con todas los docentes de la Argentina que han tenido contacto en estos años con la EIP a partir de las sesiones de Ginebra así como con otras organizaciones que defiendan la paz y los derechos humanos para poder vincularnos y trabajar

juntos y lograr así una mayor difusión de la EIP-Argentina incrementando el número de asociados.

Rosa Klainer



De izquierda a derecha : Rosa Klainer, Alicia Campastro, Marcelo Ferreira, Claudia Mandel, Alba Kauffmann, Lorena Cabeda, Pablo Livov.

Hawaii

Honolulu. The Peace & Human Rights Movement is Walking the Talk Across the Hawaiian Islands.

Hawaii is on the path toward progressive policies and practices of human rights for all. In only two years of diligent discipline the EIP network has collaborated with historical movement rooted in Aloha Aina philosophy creating a renaissance of resistance, nonviolent protest and a culture of peace.

One of the most important contributions was the increase of human rights and peace courses at the community colleges and university. At the University of Hawaii Center, the core courses of international law and peace : an introduction to human rights and

indigenous peoples and international law : indigenous rights and the right of self-determination have spawned interest in a handful of other topics.

There was also the advancement of the film festival projects to expose students and community associations to the philosophy and practice of human rights. The basic human rights film festival was enhanced with specific themes for each month of the school calendar. EIP-Hawaii engaged in an effort to build a library for all people of Hawaii. The film festivals moved beyond documentaries to special features and independent films that illuminate the important human rights issues.

An important step is for EIP-Hawaii to continue the political columns in daily, weekly and monthly periodicals sharing the message of peace. The columns continue to appear on the islands of Oahu and Maui ; as well as a handful of letters to the editor focusing on the right to vote, the need for an Asia-Pacific human rights commission and a call for political will to promote and protect human rights.

Another project in the community is the Peace with Aloha Calendar. It was originally inspired by the 50th anniversary of the conclusion of World War II when American and Japanese soldiers shook hands to bury the hatred of war. The children of both countries took up colorful crayons instead of cannons to express what peace means to them. Fourth graders on both sides of the

Pacific shared visions of peace and conflict resolution through symbols.


Although 1999 was the creation of the Hague Appeal for Peace, culminating in the 10,000 plus participants gathering in Holland, EIP-Hawaii and HIHR understand there is more work following the end of the conference. It was truly the initial spark for the human rights movement in the new millennium. The agenda of the Hague Appeal for Peace is being incorporated into the ideas of the programs. The root causes of war were the core area of concentration for Hawaii, with the aspect of racism as the heart of direct action and diplomacy.

The annual Papal Bull Burning ignited consciences in the Pacific as well as Europe. On Maui and Oahu, there were Papal Bull Burnings with over 30 participating in demanding the revocation of these documents denying the basic human rights of indigenous peoples. A delegation from Hawaii lit a flame of justice across the Holy Sea asking the Pope to revoke the bulls and begin the new millennium in a spirit of partnership and peace recognizing the power of all spirituality to heal humanity. The memories of the Hague continue to inspire Hawaii to create a ripple in the ocean of humanity.

Joshua Cooper

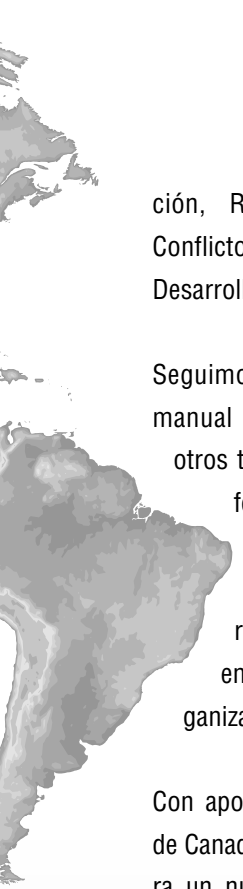
Mexico

Mexico. Aprenderh (Acción pro Educacion en Derechos Humanos) organizó su Cuarto Curso-Taller para



Multiplicadores/as de EDH (cuatro días, cuatro talleres simultaneos, tema general : Democracia) en abril y la Octava Semana de EDH en julio (de domingo a sábado, cinco talleres simultaneos, tema general : Desarrollo Sostenible) y trabajo en cursos intensivos (mínimo de 20 horas) con varias decenas de grupos en más de diez estados de la república, llegando a más de 1,500 posibles multiplicadores/as. Vale la pena mencionar el trabajo sistemático con el sistema SABES (más de 500 profesores/as de secundaria superior - alumnas de 16-18 años - en zonas altamente marginadas) en el estado Guanajuato y del sistema CONAFE (responsables de la formación de 2000 profesores/as de primaria en zonas altamente marginadas) del estado Sinaloa. Desarrollamos un fuerte trabajo con ocho voluntarias de una ONG de Torreón quienes están reproduciendo nuestros cursos-talleres básicos en grupos de mujeres marginadas.

Se logró una reimpression de nuestro manual La Zanahoria (para profesoras/es de preescolar y primaria, 347 pp.) por parte de Amnistía Internacional México. Aprenderh lanzó la (re)impression de una serie de ocho «Reglitas» : publicaciones en apoyo a la EDH y la labor de ONG's en papel reciclado y con portadas a todo color. Los temas de los libritos (promedio de 40 pp.) reimpresos : Puros Cuentos, Género y Derechos Humanos, Como Conseguir Fondos y Juegos y Dinámicas. Títulos nuevos del 2000 : Planea-



ción, Resolución No violenta de Conflictos, Los límites del poder y Desarrollo Sostenible.

Seguimos distribuyendo nuestro manual (La Zanahoria) además de otros tres libros (180 pp.) para profesore/as de 4^o, 5^o y 6^o de primaria y un manual (350 pp.) para profesore/as de secundaria. Estos manuales se hicieron en coedición entre varias organizaciones con nuestro apoyo.

Con apoyo financiero de la Embajada de Canada en Mexico Aprenderh elabora un nuevo manual para secundaria (aproximadamente 250 pp.) con un fuerte acento positivo y participativo, muchos juegos alternados con información de reflexión y estudio, planeado para primavera de 2001.

Frans Limpens

Québec

Montréal. En juillet dernier, les membres du Conseil de direction de l'EIP-

internationale ont reconduit le mandat de l'EIP-Québec de préparer l'édition 2001 du bulletin École et Paix, en collaboration avec le siège de Genève.

L'EIP-Québec a continué d'enrichir son propre site internet et met désormais à la disposition de ses membres une lettre électronique d'information.

Une des principales activités de l'année 2000 a consisté à jeter les bases de la rédaction d'un manifeste sur l'éducation à la paix et aux droits de la personne. À cet effet, un Comité fut créé. Son objectif est de prendre position sur les grands enjeux actuels relatifs à l'éducation au Québec dans une perspective critique de promotion d'une pédagogie de la paix et des droits. Une fois rédigé, ce projet de manifeste sera soumis à l'ensemble des membres en vue de favoriser un débat.

En raison des fonctions professionnelles qu'ils exercent, des membres de l'EIP-Québec agissent sur le ter-

rain. Ainsi, par exemple, France Laroche, conseillère pédagogique, a, entre autres, été associée à la préparation et à la réalisation d'activités de sensibilisation des enfants de l'école primaire à des problèmes de discrimination tels l'exploitation des enfants, l'excision des jeunes filles, la peine de mort et les atteintes à la liberté d'expression. Louise Sarrasin, enseignante, a effectué des séjours en Afrique du Sud et au Guatemala et y a établi des liens avec des praticiens intéressés par le travail de l'EIP. Claude Maillé, enseignant du secondaire, s'est rendu à Genève pour déposer une pétition contre l'exploitation sexuelle des enfants (voir à la rubrique Brèves).

Même si elle œuvre au sein d'une société dite riche, l'EIP ne l'est pas. Elle s'est vue refuser la reconduction de sa principale source de financement provenant de l'État. Qu'à cela ne tienne : nous continuons le combat, parce que combat il y a.

Véronique Truchot

Europe

France

Lyon. L'Association Tisser la Paix propose depuis le début des années quatre vingt des échanges scolaires entre enfants français et enfants des peuples autochtones de l'Himalaya, du Canada, du Groenland et de la Mongolie.

Des liens étroits ont été tissés avec, entre autres, les régions tibétaines de l'Himalaya au travers quatre échanges scolaires ayant impliqué une centaine de familles du Ladakh (État du Jamu et Kasmir, en Inde) et du sud de la France.

Tisser la Paix a ouvert ses échanges en faveur de la Mongolie, dans le cadre du

traité de coopération et d'amitié signé conjointement en 1998 par les gouvernements français et mongol.

Des rencontres avec des peuples de la Route de la soie (Himalaya et Mongolie) ont permis de renouer des liens d'amitié après plus de 150 ans de séparation, due d'abord à l'abandon pro-

gressif, vers 1850, de la route terrestre de la soie au profit des routes maritimes, puis à un contexte géopolitique bloquant tout échange à partir de 1930.

Principales caractéristiques des échanges :

- la durée du projet est de 2 ou 3 ans, ce qui donne le temps nécessaire pour rechercher des financements, mais aussi pour préparer les enfants adéquatement, mettre en place le dispositif d'accueil et planifier l'ensemble des activités prévues ;
- les enfants sont âgés de 9 à 11 ans ;
- l'absence de langue commune à ces âges ne constitue pas un obstacle ; elle favorise plutôt d'autres modes de communication : gestuelle, ludique et musicale ;
- les visites se font sous le signe de la réciprocité, sauf en cas de force majeure ;
- la tenue d'un spectacle est le point fort des échanges : il est présenté par les enfants français et étrangers dans les deux pays d'accueil ;
- les échanges sont essentiellement axés sur la vie quotidienne : les enfants et les adultes vivent dans les familles et les visites ont pour but de connaître diverses réalités : écoles, entreprises, fermes, maisons d'accueil pour personnes âgées, etc. Ces visites sont suivies de débats et de rencontres avec les autorités concernées ;
- la promotion de l'éducation à l'environnement : par de mini-chantiers (nettoyage de rivières, reboisement...) et de micro-projets alternatifs, ayant recours à des énergies renouvelables et

non-polluantes (serres, éoliennes, cuisers solaires...);

- la mise en place d'activités ludiques : vélo, équitation, natation, jeux coopératifs... ;
- la durée du séjour est de 4 à 5 semaines.

Christiane Mordelet

Greece

Thessaloniki. The UNESCO Chair at the Aristotle University of Thessaloniki on Education for Human Rights and Peace was founded in 1997, according to an Agreement signed between UNESCO and the Aristotle University. Responsible for the Programme since 1986 is Professor Dimitra Papadopoulou.

The UNESCO Chair at the Aristotle University of Thessaloniki is the development of :

- a Peace and Human Rights Education Programme which started in the School of Psychology in 1986 and expanded in 1988 into a Postgraduate Course with the central research project «School Books in Greece and Education for Peace» ;
- an Inter-Faculty Interdisciplinary Programme on Education for Human Rights and Peace, entitled «Contemporary World Problems and the Scientist's Responsibility», which has been in continuous functioning at the Aristotle University since 1993 ;
- the educational activities of the Institute of Education for Peace, a Greek NGO founded in 1986.

The UNESCO Chair of the A.U.Th. organises and runs the interdisciplinary, interfaculty course (undergraduate) «Contemporary World Problems and the Scientist's Responsibility», which is attended every academic semester by a great number of students from all the schools of the A.U.Th.

Issues discussed in this academic programme include the following : world environmental problems in their various aspects ; natural resources and their distribution ; forest destruction and environmental consequences ; contemporary demographic problems ; international organisations and their contribution to the world problems ; international protection of human rights ; nuclear power : positive, negative uses ; chemical and biological war ; AIDS ; drugs ; child abuse ; illiteracy ; homeless children ; social exclusion ; and also the UNESCO programmes for the creation of a culture of peace ; philosophy and practice of non-violence ; non-violence and peace research etc. The above issues can be classified in the following axes :

- Contemporary World Problems ;
- International Organisations, International Law and Human Rights ;
- Environment and its protection ;
- Issues of Economy and Development ;
- Education and its role in contemporary world problems.

The UNESCO Chair represents Greece and the Aristotle University of Thessaloniki by participating, with its own Postgraduate Programme, in the

European Master's Degree in Human Rights and Democratization, which is funded by the European Union. Fifteen Universities from all member-states of the European Union participate in the Programme.

The UNESCO Chair has the responsibility for the creation and operation, in accordance to a contract signed between UNESCO and the Chair, of the Balkan Peace News and Media Network, an interactive web site for the promotion of Culture of Peace in the region of South-Eastern Europe.

Dimitra Padopoulou



www.auth.gr/unescochair

Hongrie

Budapest. En 2000, les principales activités de la Fondation EBJO* ont porté sur la culture de la paix. C'est dans cette perspective que fut élaboré un programme d'éducation à la paix et à la résolution non violente des conflits à l'attention de la population scolaire du village de Decs et de la région du sud-est du pays.

À une échelle couvrant la Hongrie et les pays voisins, la Fondation a développé un programme d'éducation interculturelle, à la paix et à la compréhension mutuelle. Ce projet couvre en fait trois régions :

- la région méridionale, comprenant la Roumanie (Timisoara), la Hongrie (Szeged), la Yougoslavie (Subotica), et la Croatie (Zagreb). À Szeged, une expo-

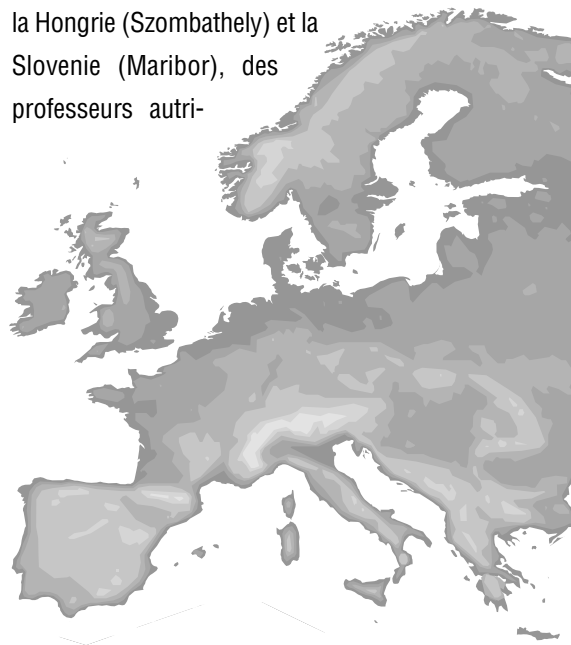
sition sur l'éducation à la culture de la paix fut inaugurée, le 8 décembre 2000, par M. Stefan Berglund, le représentant du HCR à Budapest. Les participants à la table ronde internationale «L'école pacifique, coexistence pacifique dans une région multiethnique transfrontalière» organisée en marge de l'exposition ont trouvé les échanges de vues très utiles et ont décidé d'élaborer un programme commun à moyen terme prévoyant la coopération des enfants et la formation des enseignants pour l'éducation à la paix et la solution pacifique des conflits dans les petites communautés.

C'est sous le thème «le sport contre le racisme» qu'auront lieu à Szeged, en juin 2001 des compétitions, des événements sportifs internationaux et une campagne contre le racisme.

- La région septentrionale comprenant la Hongrie (Hejokeresztur), la Slovaquie (Jarnovice), l'Ukraine (Uzghorod), EBJO y organisa une conférence sur «Les arts, outils de compréhension mutuelle». Inspirée de dessins d'enfants, cette rencontre traita plus particulièrement du rôle des arts dans l'éducation formelle et informelle. En toile de fond, les idées d'École pacifique et de Coexistence pacifique dans une région multiethnique transfrontalière ont incité les participants à partager leurs expériences et à continuer la réflexion commune sur la coopération entre les enfants et les enseignants de la région. Ces derniers ont convenu de recenser les ressources humaines et financières disponibles de même qu'ils ont commencé les prépara-

tifs d'un camp d'été pour enfants et enseignants sur la contribution des arts à l'éducation à la paix.

- La région occidentale comprenant l'Autriche (Vienna), la Croatie (Zabgreb), la Hongrie (Szombathely) et la Slovaquie (Maribor), des professeurs autri-



chiens ont visité et étudié différentes écoles et internats dans le cadre du projet de programmes de formation d'enseignants de cette région. Le but de la visite était de prendre connaissance d'expériences hongroises réalisées dans le domaine de l'éducation interculturelle. Réciproquement, des enseignants hongrois se sont rendus en Autriche pour visiter des écoles de ce pays.

Dans ces trois régions, plusieurs classes sont composées majoritairement d'enfants roms. Ces enfants sont les exclus de l'Europe centrale et orientale. Le droit à l'éducation leur est souvent nié car près de 42 pour cent d'entre eux ne complètent pas l'enseignement primaire et 1,8 pour cent d'entre eux seulement terminent l'en-

seignement secondaire. Leur situation ne semble guère s'améliorer. Pour leur part, les enseignants se plaignent des difficultés supplémentaires que leur cause l'éducation des enfants roms. C'est la raison pour laquelle l'EIP-Hongrie propose des programmes de formation qui permettent des échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Agnès Jantsits

*** Fondation hongroise pour l'éducation aux droits de l'homme et à la paix.**

Italie

Rome. Les cérémonies du Jubilé romain ont fortement mis à contribution la section italienne de l'EIP et ses membres ; les travaux annuels sur les droits de l'homme et la paix, réalisés par des milliers d'enfants de toute l'Italie, en ont été imprégnés. Pour la vingt-huitième fois, les cérémonies de remise des prix se sont déroulées les 16 et 17 mai, sous le patronage du Ministère des Affaires extérieures et de l'Union européenne, dans la Sala dello Stenditoio du complexe del S. Michele a Ripa, à Rome. Aux deux cérémonies, présidées par Anna Paola Tantucci, Présidente de l'EIP-Italie, assistaient des représentants de différents ministères liés aux domaines de l'éducation et de l'environnement ainsi que le représentant de l'EIP-Internationale, Édouard Mancini.

Les travaux présentés par les élèves récompensés furent, comme d'habitude, d'un excellent niveau tant aux plans

artistique, culturel qu'éthique. Ces actions directes en faveur de la paix portent certainement leurs fruits de façon individuelle et collective.

Parallèlement aux activités annuelles, la section italienne a participé à de nombreux travaux ayant trait à la paix et à l'éducation à savoir : le projet européen «Europa Ludens», le projet Socrate et Comenius Action 3 pour la formation des enseignants sur la citoyenneté démocratique à travers les nouvelles technologies et la didactique ludique. Ces activités sont coordonnées à travers un réseau d'écoles au niveau national lié à l'EIP et dénommé «Si.Re.Na» pour : Simulation Réseau National. Ces ouvrages ont été édités en français, en anglais, en italien et en espagnol ; un CD-ROM en italien complète ce travail auquel ont collaboré, entre autres, les professeurs Anna Paola Tantucci, Luciano Corradini, Sandra Perugini Cigni et Augusto Santos Silva, actuellement Ministre de l'Éducation du Portugal.

Il a également été édité un ouvrage à caractère didactique intitulé «Le bar de la chimie» pour apprendre la chimie par le jeu ; il a reçu le soutien et l'approbation des plus hautes autorités académiques italiennes ainsi que du Prix Nobel de chimie, le professeur Ilya Prigogine. Les professeurs Elisa Rampone, Giulia Marmo Gaeta et Marisa Romano Losi, toutes membres de l'EIP-Italie, ont participé à l'élaboration de cet ouvrage. Un troisième ouvrage intitulé «Apprendre par le jeu et l'évaluation» a été rédigé par Licia D'Urso et Maria

Famiglietti Secchi. D'autre part, *Le manifeste des jeunes pour le XXI^e siècle*, résultant de l'Assemblée du Parlement mondial des jeunes, qui s'est tenu à Paris en octobre 1999, a été traduit en italien en collaboration avec la section italienne de l'EIP.

En décembre 2000, en présence des représentants de l'EIP-Italie, des ministères de l'Éducation de la région de Naples et du représentant de l'EIP-Internationale, un hommage tout particulier a été rendu au professeur Luciano Corradini, très grand ami de l'EIP-Italie, par la ville de Naples-Arzano, pour son engagement à la cause de la paix et de l'éducation pour tous.

Edouard Mancini

Slovenia

Maribor. On 22nd November 2000, EIP Slovenia-Sola za mir's constitution meeting was held and the first nine members of the National Section formed its executive board and started the official registration process with Slovene authorities.

Mrs Alenka Bregant was elected as director, Mr Saso Aleksander Bregant as secretary general and Miss Barbara Kobale as treasurer. Other members of the executive board are : Mr Milan Divja, Mrs Janja Bukovec, Mrs Danica Pelcl, Mrs Bojana Krepek, Mrs Karla Korez, Mrs Tatjana Zamuda.

All members are professionally and personally linked with human rights

and peace education and work at governmental, non-governmental or school level - the latter ranging from nursery school to the University of Maribor, Slovenia.

The short term plan of action for 2000/01 is as follows :

- to promote EIP objectives and the National Section within Slovene public ;
- to attract new members ;
- to organise the first annual general meeting in spring 2001 ;
- to edit and publish an EIP Slovenia bulletin ;
- to organise a professional human rights and peace education training for teachers in co-operation with AI Slovenia in Spring 2001.

The long term goals are the following :

- to promote the organisation and its objectives within the Slovene public ;
- to make an evaluation of Slovene educational policy in terms of human rights and peace education ;
- to organise at least one training session for teachers at the national level every year ;
- to organise a regional conference for universities and human rights and peace education experts from Central Europe to foster establishing a working network in that region (Austria, Italy, Hungary, Croatia, Bosnia, Slovenia) ;
- to work with CIFEDHOP and train our members through their excellent international or regional training sessions ;
- to create and publish teaching materials in Slovene language ;
- to publish our bulletin annually.

The organization hopes it will be able to meet its goals as members are aware of the insufficient presence of human rights and peace education in Slovenia and the region and it is looking forward to fruitful co-operation with EIP.

Alenka Bregant

Les sections nationales :

une croissance continue

De 1990 à 2000, le nombre des sections nationales du réseau de l'EIP est passé de 15 à 40. C'est le continent européen qui compte le plus grand nombre de sections, soit 14. Par ailleurs, c'est en Afrique - subsaharienne surtout - que l'on a enregistré la plus forte croissance, le nombre de sections passant de 5 à 13 pour la période indiquée. L'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord en comptent respectivement 5 et 3 ; viennent ensuite le Moyen-Orient et l'Asie, avec 2 chacun et l'Océanie avec la section nouvelle-calédonienne.

Las secciones nacionales :

un crecimiento continuo

De 1990 al año 2000 el número de secciones nacionales de la red de la EIP pasó de 15 a 40. El continente europeo cuenta con mayor número de secciones : 14. Por otra parte, en África, al sur del Sahara, se registró un gran crecimiento, el número de secciones pasan de 5 a 13 en el periodo indicado. En América del Sur y América del Norte, se cuentan, respectivamente, 5 y 3 ; enseguida aparecen Medio Oriente y Asia con 2 cada uno y Oceanía con la sección Nueva Caledonia.

National Sections :

continuing growth

Between 1990 and 2000, the number of EIP national sections has increased from 15 to 40. Europe has the highest number of groups with 14. However, it's Africa - particularly sub-Saharan Africa - with the highest growth rate, the number of sections moving from 5 to 13 for this period. South America and North America have 5 and 3 sections respectively, followed by the Middle East and Asia, with 2 each, and the Pacific region with the New Caledonia section.

EIP-Internationale sur le terrain

Carnet de voyages de l'an 2000

Par Édouard Mancini

Que de noms prestigieux se succédant lors de ces voyages effectués pour la promotion de l'EIP. Alhama de Alméria, en Andalousie, là où les Arabes apportèrent la numérotation de position et le merveilleux et indispensable outil qu'est le zéro. Rome - tous les chemins y allant ; Naples et sa baie, la perle de la Méditerranée. Thessaloniki, patrie d'Alexandre le Grand et lieu de la célèbre université. Dans ces quatre hauts lieux d'une des grandes civilisations de notre monde, il y a une section EIP. Et je leur ai rendu visite, au nom de l'EIP-Internationale.

Au pays de José

Me voilà à Alhama de Alméria, qui a la montagne dans son dos et la mer à ses pieds. Cette ville incite à la réflexion, mais aussi à l'action ; il s'y dégage comme un humanisme bénéfique pour tous ; l'action de l'EIP y est certainement pour quelque chose. C'est dans cette ville que se trouve la section espagnole de l'EIP où officie notre ami et redoutable défenseur des droits de l'homme, José Tuvilla. Les activités de cette section sont largement répandues et fort connues des habitants et des autorités, ce qui nous valut, à José et à moi-même, d'être reçus à déjeuner par la Ministre de l'Éducation et de la Science du gouvernement andalou. Au cours de la conversation, nous apprîmes qu'à l'époque où elle enseignait, la ministre avait réalisé avec ses

élèves un travail de réflexion sur la «Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne» publiée en... 1791 par Olympe de Gouges*. Nous eûmes d'autres rencontres avec des responsables de l'éducation et à tout point de vue, l'accueil fut chaleureux et les marques d'intérêt pour les activités de l'EIP évidentes. Je n'oublie surtout pas les forces vives qui assistent José dans sa tâche, ces membres de l'EIP que j'ai eu le plaisir de rencontrer. D'ailleurs, lors de la prochaine session internationale de formation, le CIFEDHOP aura le plaisir d'accueillir une représentante de l'équipe de l'EIP-Espagne et peut-être aussi une représentante du ministère de l'Éducation.

Un mot également sur les nombreux ouvrages publiés dans la langue de Cervantes en matière d'enseignement et d'éducation par la section coordonnée par José. Il y a là une véritable mine d'or qui est à la disposition de tous. Bravo, amis et amies d'Andalousie. Vous effectuez un énorme travail pour la paix et vous avez su conserver l'esprit que Jacques Mühlethaler avait insufflé à l'EIP dès ses débuts, en 1967. À bientôt.

Amici della pace

Pour marquer sa volonté de participer à la gestion et au développement du patrimoine culturel mondial de l'humanité, la section italienne de l'EIP a créé

un Comité culturel et d'éthique dont les membres travaillent dans les domaines de la science, de la médecine, de l'éducation et du droit. Les activités du Comité s'adressent aux sections nationales sises en bordure de la Méditerranée ; il est cependant prévu qu'elles puissent également être proposées à d'autres sections d'autres pays. J'ai le plaisir de présider aux destinées de ce Comité. Le fil conducteur des travaux qui y seront conduits tire son origine d'une suggestion du professeur Luciano Corradini et qui consiste à mettre en valeur ce que les peuples riverains de la Méditerranée ont en commun depuis des millénaires : le temple, la place publique et le marché. Trois lieux qui symbolisent respectivement la sagesse, la force de l'opinion publique, la beauté du marché et du travail des êtres humains. Nous pourrions y ajouter le pont, cet ouvrage des hommes qui relie, qui permet de franchir les difficultés et de rapprocher les peuples. Ne réunissons-nous pas ainsi les racines de l'École, les ingrédients qui ont tant servi pour la transmission et le développement du savoir ? Il y a tant de chose à dire là-dessus, tant de souvenirs à évoquer, tant de joies et même de souffrances à exprimer. Rapprocher ce qui est épars, nouer des mains de toutes les couleurs, confronter les idées, jamais les êtres, et prendre les enfants par la main pour les conduire vers demain.

Voilà des gestes qui ne s'effaceront jamais du chemin de la paix. C'est cela le vœu toujours présent de Jacques Mühlethaler : faire la paix avec son cœur. Et c'est si facile si on le veut vraiment.

En septembre prochain, les membres du Comité se retrouveront pour échanger sur la perception qu'a chacun de son identité culturelle tout en apportant aux autres quelques pages inédites retrouvées dans les lieux de la Mémoire. Mais j'y retournerai d'abord en mai pour célébrer les trente ans d'existence de la section italienne. Je reverrai Paola, Vittoria, Elisa, Marisa, Luciano, Licia et bien d'autres fidèles et combien actifs membres de l'EIP-Italie.

«Tout homme a droit à vingt-quatre heures de liberté par jour.»

- Geert van Bruaene



Dessin de Wazem, extrait de *Un demi-siècle de droits de l'homme*, EIP, 1998.

Sur la terre des grands philosophes de l'Antiquité

Si la Grèce a conservé de nombreux témoignages de son prestigieux passé, elle est, à l'orée du troisième millénaire, tournée vers la construction de son avenir et l'Université Aristotle de Thessaloniki en est un important et très actif maillon. C'est là que, à la fin novembre, j'ai rencontré le professeur Dimitra Papadopoulou, Présidente de la section grecque de l'EIP et de la Chaire Unesco sur l'éducation aux droits de l'homme et à la paix, fondée en 1997. Que de travail accompli au sein de ce professorat, quelle organisation pour mettre en place tout ce réseau de promotion de la paix et des droits de l'homme ; combien de déplacements,

de publications, de rencontres ont été nécessaires pour arriver aux magnifiques résultats obtenus par cette Chaire dont, entre autres, l'«European Master's Degree in Human Rights and Democratization», et «The Balkan Peace News and Media Network».

Rencontres avec professeurs et étudiants, tel fut le programme ; rencontre aussi avec les anciens participants aux sessions internationales du CIFEDHOP. Pour la Session 2001, une participation de l'EIP-Grèce est d'ailleurs attendue. Se tint aussi une séance d'information sur les droits de l'homme, la démocratie et les prin-

cipes d'éducation civique de l'EIP. Rencontre impromptue en dehors du complexe de l'Université avec d'éminents professeurs, en particulier : Marina Mattheoudaki, Vasiliki Piogou, Haido Sava et Hourani Anna. Un élément important surgit dans les discussions : la peur. Comment lutter contre la peur ? Peur de la guerre, peur de l'intégrisme, peur de perdre sa condition sociale, peur de se découvrir, etc. Et comment ne pas rappeler le rôle capital joué par les femmes dans la recherche de la paix !

Merci à vous tous et toutes qui m'avez fait vivre de merveilleux moments de paix en votre compagnie. Nous nous reverrons, c'est certain !

* *Olympe de Gouges (1748-1793).*

Née à Montauban, elle rédige la première Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, qui compte 17 articles dont le premier précise : «La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits». Elle fut guillotinée en 1793 pour avoir pris la défense de Louis XVI. [La Déclaration en ligne]. Accès : www.mire.net/penelopes/pages/document/memoire/olymppe.htm ; consulter aussi : www.acnantes.fr/peda/disc/histgeo/oulice/revolweb/gouges.htm

Formations du CIFEDHOP

La Session de Bamako 2001

C'est du 25 février au 3 mars dernier que s'est tenue, dans la capitale du Mali, la 5^e Session africaine de formation à l'éducation aux droits de l'homme et à la paix pour les enseignants d'établissements d'enseignement primaires et secondaires.

Les activités proposées lors de cette Session furent partagées en trois blocs : juridique, socio-politique et pédagogique. Dans cette perspective, l'éducation aux droits de l'homme doit permettre à l'enseignant de connaître les droits, d'en comprendre les fondements et leur développement et d'identifier

tion de contenus, d'analyses de cas et d'approches éducatives susceptibles d'enrichir les pratiques et le curriculum en matière d'éducation aux droits de l'homme et à la paix.

Les ateliers pédagogiques étaient animés par l'équipe africaine du CIFEDHOP, qui est composée des coordonnateurs des sections nationales de l'EIP en Afrique.

Les frais de préparation, d'organisation, d'administration, de secrétariat et de documentation de la Session ont été assumés par la Direction de la coopération au développement et



Participants et intervenants réunis pour la photo traditionnelle de fin de session

les voies et les moyens qui en assurent le respect. La tenue d'un débat inaugural et de tables rondes suscitèrent la réflexion et des échanges autour d'enjeux politiques, sociaux, économiques, etc, relatifs à la démocratie et au développement. Enfin, les activités pédagogiques placèrent les participants en situation d'exploration, d'appropriation et d'intégra-

de l'aide humanitaire du Département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse, le bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, à Genève, l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie, la section nationale de l'EIP au Mali et le CIFEDHOP.

Formations du CIFEDHOP

Session de formation pour le monde arabe

En collaboration avec le Ministère des droits de l'homme du Maroc et le Centre de documentation, d'information et de formation aux droits de l'homme, le CIFEDHOP a organisée à Rabat, en septembre dernier, la première session régionale de formation à l'éducation aux droits de l'homme et à la paix pour les enseignants des écoles secondaires et les décideurs de pays arabes.

Cette session réunit près de cinquante participants et de participantes provenant d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, du Liban, du Maroc, de Mauritanie, de Palestine, de Syrie et de Tunisie.

Durant toute la durée de la session, les animateurs de l'équipe pédagogique internationale du CIFEDHOP ont présenté des communications sur les thèmes à l'étude, assuré l'encadrement des participants, animé les tables rondes et répondu aux demandes d'information complémentaires relatives aux contenus et aux approches pédagogiques durant les travaux.

Lors de cette session, des analyses de contextes permirent de faire ressortir un certain nombre de réalités propres à guider les actions d'éducation aux droits de l'homme, à savoir :

- dans plusieurs pays arabes, le taux d'analphabétisme est encore très élevé, notamment parmi les femmes et les fillettes. Il est donc impératif d'assurer le droit d'accès gratuit à l'éducation.

- Les contenus de l'éducation se doivent d'exprimer les valeurs et les attitudes prônant l'égalité (notamment entre les hommes et les femmes), de dignité humaine, de tolérance et de justice.

- Les manuels actuels contiennent parfois de l'information partisane et des stéréotypes (à l'endroit de la femme, surtout) ; à cet égard, les enseignants, aussi bien que les élèves, devraient éliminer les stéréotypes et les préjugés.

- L'éducation aux droits de l'homme et à la paix ne devrait cependant pas être l'apanage unique de l'école ; cette éducation est l'affaire de toute la société, l'objectif majeur étant de toucher le plus grand nombre de citoyens du monde arabe.

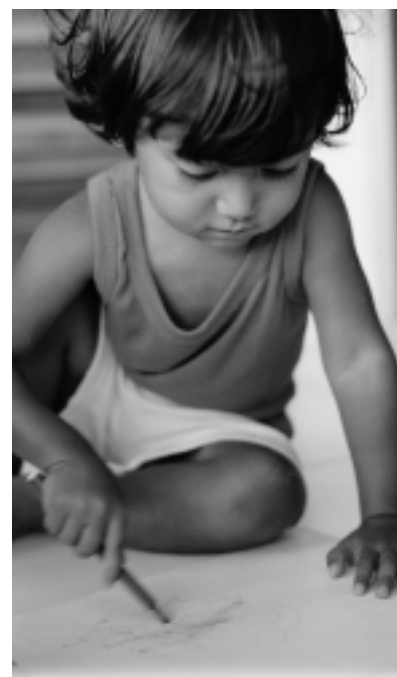
Perspectives

Du côté des participants, un certain nombre de projets ont vu le jour durant la session même. Précisons qu'ils émanent autant des ONG que des décideurs. Ce fut le cas, par exemple :

- d'une demande de collaboration émanant du Directeur algérien de l'enseignement secondaire dans le domaine de l'élaboration des programmes. L'Algérie est, en effet, en train de mettre en place une réforme de l'enseignement ;

- d'une demande d'aide du Directeur des curricula de Palestine pour l'élaboration de programmes d'éducation civique ;

- d'une demande de collaboration émanant du Centre arabe pour l'éducation au droit international humanitaire et aux droits humains, ONG arabe récemment



créée, pour l'organisation d'une session de formation au Liban ;

- de l'EIP-Maroc qui a été confortée dans sa position par rapport aux autorités marocaines et qui envisage le développement de sessions nationales de formateurs dans le domaine de la pédagogie ;

- de l'Association jordanienne des droits de l'homme qui souhaite traduire les documents du CIFEDHOP en arabe pour les utiliser dans le cadre des formations qu'elle organise.

Pour le CIFEDHOP, Il convient d'abord de mener à son terme cette session par la publication des actes en français et en arabe. Ensuite, il s'agit d'assurer un suivi sur le terrain aux projets déjà existant et aux initiatives qui vont se développer.

18^e

Session annuelle de formation du **CIFEDHOP**

La dix-huitième Session internationale de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix s'est tenue à Genève du 9 au 15 juillet 2000, sous les auspices du Département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse et du Conseil de l'Europe. Les travaux de cette Session se déroulèrent sous le thème : «Le droit à l'éducation : finalités, enjeux et perspectives».

La structure de la Session comportait les deux volets complémentaires suivants :

- une analyse juridique et socio-éducative de la problématique du droit à l'éducation ;
- des méthodologies visant à l'intégration des notions de paix et de droits de l'homme dans les activités d'apprentissage que les enseignants proposent aux élèves et à la présentation d'approches et d'outils pédagogiques qui sous-tendent une éducation à la paix et au respect des libertés fondamentales.

L'économie générale du programme de la Session avait pour buts, d'une part, de faire comprendre l'importance des instruments internationaux dans le processus d'ensemble de réalisation du droit à l'éducation et de rappeler, d'autre part, que l'école, en tant qu'institution en pleine mutation, demeure un lieu privilégié de formation à la citoyenneté démocratique et au respect du pluralisme culturel.

Mise en contexte

L'accès universel à l'éducation demeure une utopie pour près d'un milliard d'habitants de la planète. Porteuse d'espoirs, la Conférence de Jomtien, tenue en 1990, traduisait il y a maintenant plus de dix ans la volonté d'une éducation pour tous en l'an 2000. Cet engagement n'a pas été tenu. Le récent Forum de Dakar a reporté l'échéance en 2015. Mais rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que cet objectif sera atteint dans les délais fixés.

Le droit à l'éducation présente un portrait contrasté. Puisqu'il s'agit d'assurer à tous la jouissance effective de ce droit, un premier aspect de la problématique soulève une question de nature quantitative. Dans les pays de la zone de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le droit à l'éducation est, à toutes fins utiles, assuré intégralement, du moins pour ce qui est de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Par contre, l'application du droit à l'éducation n'est que très partiellement réalisé dans les pays en développement. Dans un deuxième sens, davantage d'ordre qualitatif, le droit à l'éducation souffre de la qualité relative de l'enseignement dispensé. Plusieurs aspects sont ici à considérer : le niveau de qualification des enseignants et des enseignantes ; le choix des approches pédagogiques ; le soutien aux élèves en difficultés d'apprentissage ; les contenus de l'enseignement ; les dispositifs d'encadrement et l'état des équipements mis à la disposition des classes et des établissements. D'autres facteurs sont à prendre à compte et au nombre desquels on notera : la volonté et la capacité des États à assurer le droit à l'éducation ; la faiblesse actuelle du dispositif onusien d'évaluation permanente en termes d'indicateurs de contexte et de résultats ainsi que les effets pervers des politiques économiques néo-libérales sur les pays pauvres.

Pour peu qu'elle manifeste une réelle volonté de changement, la communauté internationale a pourtant les moyens de garantir la plénitude du droit à l'éducation. L'éducation pour tous est la porte ouverte à l'émancipation de la personne dans toutes ses dimensions. Ne fut-ce que dans ce sens et parce que l'être humain trouve partout sur terre son semblable, cette éducation ne devrait-elle pas être proclamée bien commun de l'humanité ?

18^a Sesión Internacional de Formación del CIFEDHOP

La décimo octava Sesión Internacional de Formación en la Enseñanza de los Derechos humanos y la Paz se llevó a cabo en Ginebra del 9 al 15 de julio de 2000, bajo el auspicio del Departamento Federal de Relaciones Exteriores y del Consejo de Europa. Los trabajos de esta sesión se desarrollaron bajo el tema. «El derecho a la Educación, finalidades, posturas y perspectivas».

La estructura de la Sesión incluía las siguientes partes complementarias :

- un análisis jurídico y socio-educativo de la problemática del derecho a la educación ;
- metodologías que se refieren a la integración de las nociones de paz y de derechos humanos en las actividades de aprendizaje que los docentes proponen a los alumnos, y a la presentación de enfoques y herramientas pedagógicas que tienden a una educación para la paz y el respeto por las libertades fundamentales.

La economía general del programa de la Sesión tenía por finalidad; por una lado, hacer comprender la importancia de los instrumentos internacionales en el proceso de realización del derecho a la educación, y recordar, por otra parte, que la escuela como institución ocupa un lugar privilegiado de formación en la sociedad democrática y en el respeto del pluralismo cultural.

El contexto

El acceso universal a la educación es una utopía para casi un millón de habitantes en el mundo. Portadora de esperanza, la Conferencia de Jomtien, realizada en 1990, traducía, hace más de diez años, la voluntad de una educación para todos en el año 2000. Compromiso que no ha sido considerado. El reciente Forum de Dakar extendió el plazo hasta el año 2015. Pero nada permite afirmar que

este objetivo pueda alcanzarse en el tiempo establecido.

El derecho a la educación presenta un contraste. Dado que se trata de asegurar a todos el disfrute efectivo de este derecho, un primer aspecto de la problemática plantea una cuestión de naturaleza cuantitativa. En los países de la zona OCDE, el derecho a la educación está asegurado integralmente, al menos, para lo que es la educación preescolar, primaria y secundaria. Sin embargo, la aplicación del derecho a la educación está parcialmente realizada en los países en desarrollo. En un segundo sentido, en el orden cualitativo, el derecho a la educación sufre de relativa realidad en la enseñanza. Entonces, surgen varios aspectos a considerar : el nivel de calidad de los educadores, la elección de enfoques pedagógicos, el apoyo de los alumnos con dificultades de aprendizaje, los contenidos de enseñanza, el estado del equipamiento puesto a disposición de las aulas y establecimientos. Otros factores a tener en cuenta : la voluntad y la capacidad de los Estados de asegurar el derecho a la educación, la debilidad actual del dispositivo de evaluación permanente, por parte de los funcionarios de la ONU, en términos de indicadores de contexto y de resultados, como los efectos perversos de las políticas económicas neo-liberales sobre los países pobres.

La comunidad internacional tiene medios para garantizar la plenitud del derecho a la educación aunque manifieste poca voluntad de cambio. La educación para todos es la puerta abierta a la emancipación de la persona en todas sus dimensiones. En este sentido y para que el Hombre encuentre a su semejante sobre el planeta, la educación ¿ no debería ser proclamada un bien común de la humanidad ?

18th

CIFEDHOP annual

training session

The 18th International Session on Human Rights and Peace Teaching took place in Geneva from July 9-15, 2000, under the sponsorship of the Swiss Department of Foreign Affairs and the Council of Europe. The theme of this Session was «The right to education : objectives, issues and perspectives».

The structure of the Session included the following complementary elements :

- a judicial and social-educational analysis of the right to education ;
- methods aimed at the integration of the concepts of peace and human rights into the learning activities proposed to students and presentation of approaches and pedagogical tools supporting peace education and respect of fundamental freedoms.

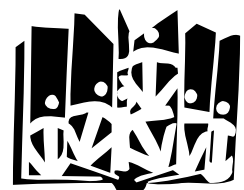
The overall program of the Session had the objective, on one hand, to further understanding of the importance of international instruments in the process of the promotion of human rights, and, on the other hand, to remind participants that the school, as an evolving institution, remains a privileged place for education in democracy and multi-cultural respect.

The context

Universal access to education remains a utopia for almost one billion persons around the world. A bearer of hope, the Jomtien Conference in 1990, expressed, already more than ten years ago, the desire for education for all by the year 2000. That wish has not come true. The recent Dakar Forum moved the deadline to 2015, but nothing today leads us to believe that this objective can be met by that time.

The right to education presents a contrasting picture. Since it involves ensuring to everyone the effective implementation of this right, one aspect of the issue is quantitative. In countries within the OECD, the right to education is, for all intents and purposes, guaranteed, at least for pre-school, primary and secondary education. However, in developing countries, the right to education is only very partially implemented. From a qualitative standpoint, the right to education suffers from the relative quality of the teaching being done. A number of items need to be considered here: the level of teacher qualifications, the choice of pedagogical approach, the support to students with learning difficulties, the lesson content, the level of supervision and the state of class and school equipment. There are other factors to take into consideration as well, such as the willingness and ability of States to ensure the right to education, or the present limitations of UNO bodies to evaluate, on an on-going basis, context and results as well as the ill effects of neo-liberal economic policies on poor countries.

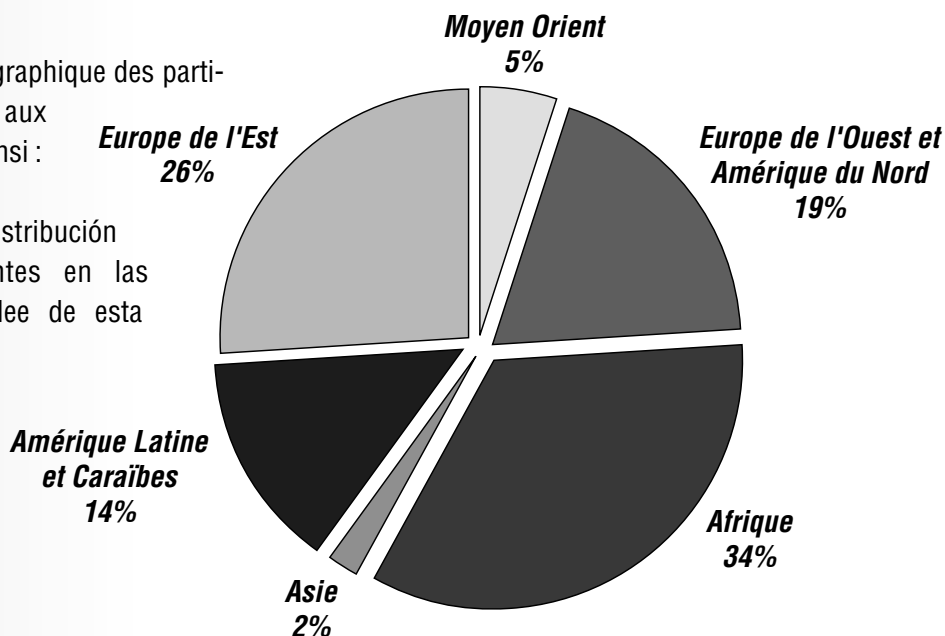
If it shows a real willingness to change, the international community has the means to fully guarantee the right to education. Education for all is an open door to the emancipation of the individual in all dimensions. In this sense, and because human beings find their fellow man everywhere on earth, shouldn't this education be proclaimed a common good of all humanity ?



Depuis 5 ans, la répartition géographique des participants et des participantes aux Sessions internationales se lit ainsi :

Después de cinco años, la distribución geográfica de los participantes en las sesiones internacionales, se lee de esta manera :

The geographic distribution for the participants of the International Sessions over the past five years is as follows :



Le CIFEDHOP organise, chaque année à Genève, une Session internationale de formation à l'attention des enseignants et des spécialistes de l'éducation aux droits de l'homme. La Session est divisée en deux sections linguistiques (française et en anglaise). La qualité de ses programmes de formation et l'importance de sa contribution au développement de l'éducation aux droits de l'homme et à la paix sont reconnues à l'échelle internationale. La Session est un lieu unique au monde où éducateurs, enseignants, pédagogues, responsables d'ONG, experts gouvernementaux et non gouvernementaux ont la possibilité de se rencontrer et d'échanger entre eux en vue de développer des pédagogies visant à la promotion et au respect des droits et des libertés fondamentales.

Le CIFEDHOP tient également des sessions régionales et nationales de formation en Afrique, en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest et de l'Est ainsi que dans le monde arabe. La diffusion des travaux se rapportant respectivement aux Sessions internationales et régionales est assurée par la publication des Collections «Thématiques» et «Perspectives régionales». Le cadre conceptuel du thème annuel de la Session internationale est maintenant proposé sous forme d'analyse dans «Les dossiers du CIFEDHOP».

El CIFEDHOP organiza, cada año en Ginebra, una Sesión Internacional de Formación para educadores y especialistas de educación en los derechos del hombre. La Sesión está dividida en dos secciones lingüísticas (francés y inglés). La calidad de sus programas de formación y la importancia de contribuir al desarrollo de la educación en los derechos del hombre y la paz son reconocidos a nivel internacional. La Sesión es un lugar único en el mundo donde educadores, enseñantes, pedagogos, responsables de ONG, expertos gubernamentales y no gubernamentales, tienen la posibilidad de reencontrarse e intercambiar ideas y opiniones, en vista del desarrollo de las pedagogías frente a la promoción y el respeto por los derechos del hombre y las libertades fundamentales.

La CIFEDHOP tiene sesiones regionales y nacionales de formación en África, América del Norte, Europa Occidental y del Este como también en el mundo árabe. La difusión de los trabajos correspondientes a las Sesiones Internacionales y Regionales está asegurada por la publicación de las Colecciones temáticas y Perspectivas regionales. El marco conceptual del tema anual de las Sesiones Internacionales está propuesta bajo formas de análisis en los informes del CIFEDHOP.

CIFEDHOP organizes, each year in Geneva, an international training session for teachers and educators specialized in human rights education. The session is split into two sections – French-speaking and English-speaking. The quality of its training programs and the importance of its contribution to the development of human rights and peace education are recognized on an international level. The Session is a unique moment when educators, teachers, NGO representatives, governmental and non-governmental experts have the opportunity to meet and share with the objective of developing approaches for the promotion and respect of rights and fundamental freedoms.

CIFEDHOP also holds regional and national training sessions in Africa, North America, Eastern and Western Europe, as well as the Arab world. The works of the international and regional sessions are published in the Collections «Thématiques» and «Perspectives régionales». The conceptual framework for the annual theme of the international session is published in the «CIFEDHOP Dossier».

Brèves


Citizenship Studies in Education

In England, a new Human Rights Act came into force on 2 October 2000. In addition, secondary schools in England are now required to prepare themselves for the Citizenship curriculum, which comes into effect from 2002. Young people are expected to have an understanding of human rights yet few of their teachers have had an opportunity to familiarise themselves with human rights.

At the Centre for Citizenship Studies in Education at the University of Leicester the objective is to support teachers in preparing to teach for citizenship and human rights by enabling them to access high quality teaching materials and training. Accordingly, the Centre has developed a database of materials. It can be found at www.globaldimension.org.uk and is designed to help teachers of all subjects and at all key stages bring a global dimension to their work.


Another major initiative to support teaching for human rights and citizenship is a short course Learning for Citizenship.

The course is written by Hugh Starkey and Audrey Osler and their experience of teaching the CIFEDHOP summer school is used to the full. The authors would be pleased to hear from any of the former CIFEDHOP participants who might like to use this course for themselves or for colleagues or friends.

 www.le.ac.uk/education/centres/citizenship

Enfants exclus de l'école


Dans son rapport de l'an 2000, la section française de Défense des enfants international (DEI) examine l'évolution de la situation des enfants sur le territoire français. Le chapitre V du rapport est consacré au droit à l'éducation, aux loisirs et aux activités culturelles. Dans ce chapitre, il est notamment question de la situation d'enfants exclus d'un établissement scolaire, qui doivent souvent attendre plusieurs mois avant d'être relocalisés dans un autre établissement. À cet égard, DEI-France écrit, qu'à sa connaissance, «aucune étude précise n'indique le temps moyen pendant lequel des enfants sont ainsi privés de scolarité, même lorsqu'ils sont encore soumis à l'obligation scolaire. Or, là aussi, il s'agit très souvent d'enfants qui vivent par ailleurs des situations familiales et sociales difficiles et qui ont, de ce fait, encore plus besoin d'un encadrement adulte efficace.» En conséquence, DEI-France demande que soit supprimée la disposition qui veut qu'un enfant sous le coup d'une menace d'exclusion soit «remis à sa famille» pendant la durée nécessaire à l'instruction du dossier puis à la réunion du conseil de discipline et que des dispositifs de rescolarisation immédiate soient effectivement mis en œuvre.

 www.globenet.org/enfant

Caricatures et dessins de presse à Castelnaudary

Pour la troisième année consécutive s'est tenu à Castelnaudary le Festival de la caricature et du dessin de presse. L'EIP, partenaire de cet événement, était représentée par Roger Reverdy, enseignant et co-organisateur de ce rassemblement.



 <http://perso.clubinternet.fr/rrr/2000/Fest2000.htm>



Dialogue interculturel et droits de l'homme

Le Laboratoire d'anthropologie juridique de Paris (LAJP) propose, sur son site Web, des analyses et des réflexions menées par le groupe de travail Droits de l'Homme et Dialogue Interculturel (DHDl). Ce dernier ne se limite pas aux chercheurs du LAJP, mais se veut aussi un lieu de rencontre et de partage pour tous les chercheurs et praticiens interpellés par les problématiques des droits de l'homme dans le dialogue interculturel. S'il cherche à permettre un travail en groupe pour des chercheurs vivant à Paris et pouvant se rencontrer régulièrement, il vise également à faire connaître ces démarches et à entrer en dialogue avec d'autres centres de recherche - d'où la création de ce site internet. On y trouve, en ligne, des analyses pertinentes que l'on appréciera surtout pour leur originalité, leur rigueur et leur indépendance d'esprit.



<http://sosnet.eu.org/red&s/index.htm#4>

Contact : Christoph Eberhard
c.eberhard@free.fr

À la défense des enfants

Claude Maillé, enseignant au secondaire et membre de l'EIP-Québec ainsi que deux de ses élèves se sont rendus à Genève, en août dernier, pour remettre à Madame Mary Robinson, Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, une pétition contre l'exploitation sexuelle des enfants. La pétition a circulé auprès de 774,185 élèves provenant de 1918 écoles du Canada.

Souriez !

Pour la huitième année de suite, élèves et éducateurs d'écoles primaires québécoises célèbrent la Journée nationale du sourire. L'initiative de cet événement revient à Marcel Claveau, enseignant à la commission scolaire De la Jonquière. François Tremblay, un élève de sixième année, s'exprime ainsi : « Nous croyons que la solitude, la tristesse et la morosité engendrent une certaine violence. Nous pensons aussi que les contacts avec les autres deviennent de plus en plus difficiles. Parfois, il suffit d'un simple sourire pour changer des comportements et améliorer nos relations interpersonnelles. C'est d'abord pour cette raison que cette Journée a été créée, mais aussi dans le but de sensibiliser les jeunes à la non-violence et de dénoncer l'injustice et la guerre. Le tout en parlant, en chantant et en dansant. » Affiche, poésies et chanson-thème.



<http://pages.infinet.net/alaguin/sourire.htm>

Réseau

Dans la livraison de mai 2000 de *École et Paix*, nous annonçons la création d'un réseau mondial d'éducateurs en vue de favoriser les échanges entre les praticiens ayant déjà participé à une session de formation du CIFEDHOP. Ce réseau continue de se développer, grâce en particulier au suivi assuré par Fatima Bourhaila et l'ensemble du groupe marocain tout au long de l'année. Un rapport synthèse d'activités est maintenant disponible. Il contient des descriptions d'initiatives prises par les membres du réseau dans les pays suivants : Allemagne, Cameroun, Congo Brazzaville, Espagne, Italie, Maroc, Portugal, Roumanie, Ukraine. Le rapport est disponible en français.

Renseignements : siège de l'EIP, à Genève.

Europa Ludens

L'action se déroule en Europe vers la fin du XVIIIe siècle. Sur fond d'intrigue policière, les indices recueillis permettront d'identifier l'auteur d'un vol. Pour résoudre l'énigme, les apprentis enquêteurs auront à parcourir virtuellement une partie de



l'Europe, à monter des dossiers et à apprendre à collaborer en équipe.

Europa Ludens invite les étudiants à développer par le jeu une meilleure connaissance de la participation démocratique et du respect des règles de vie en société. Le développement de compétences sociales, comportementales et cognitives en constitue l'objectif principal. Ce jeu se veut aussi une invitation au voyage et à la connaissance de l'histoire européenne.

L'EIP-Italie est l'un des principaux réalisateurs de cette activité ludique proposée dans le cadre du projet Socrates-Comenius portant sur l'éducation à la citoyenneté européenne par l'innovation technologique et didactique.

*Sur cédérom, edizioni la meridiana
Courriel : sirena_eip@iol.it*



Adieu Fadhel

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la mort de Fadhel Ghedamsi, militant et défenseur de la Ligue tunisienne pour la défense des droits de l'homme. Fadhel était pour l'EIP un ami très cher et un fidèle compagnon. À tous ses proches et à sa famille, nous transmettons nos sincères condoléances et partageons l'espoir que le militantisme de Fadhel continuera à rayonner au sein de la Ligue.

*Monique Prindezis
Secrétaire générale*

Exposition Genève, un lieu pour la paix

82 panneaux montrant, par l'image et le texte, du début du XIX^e siècle à aujourd'hui, ce qui se passe à Genève, cette capitale de la paix : des engagements tenaces, une activités constante, des acteurs multiples pour des défis nouveaux. Au Centre Balexert, du 23 octobre au 10 novembre 2001.

*Renseignements :
Conseil de l'exposition « Genève : un lieu pour la paix »
32, avenue des Tilleuls, 1203 Genève
Tél. : 022 368 18 18
Courriel : lucia.scherrer@freesurf.ch*

Linking with HREA

Human Rights Education Associates (HREA) is an a-political, non-profit organisation whose main mission is to support efforts aimed at introducing human rights concepts and values into educational curricula and teaching practices. HREA is dedicated to quality education and training to promote understanding, attitudes and actions to protect human rights, and to foster the development of peaceable, free and just communities.

HREA works with individuals, non-governmental organisations, inter-governmental organisations and governments interested in implementing human rights education programmes. The services provided by HREA are : assistance in curriculum and materials development ; training of professional groups ; research and evaluation ; organisational development ; and networking with human rights education resources and professionals.



Un observatoire BIE-EIP

L'EIP et le BIE ont convenu d'explorer ensemble des voies d'avenues possibles en vue de mettre en commun les énergies déployées et d'envisager de concert la création d'un observatoire. Au terme de quelques rencontres conjointes, un projet d'accord-cadre de collaboration fut entériné par les deux parties, le 13 avril 2000.

Cet accord-cadre de collaboration prévoit de faire mieux connaître aux décideurs, aux chercheurs, aux spécialistes du développement des programmes d'études et aux enseignants les politiques et pratiques éducatives relatives à l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la citoyenneté démocratique, et contribuer à la prise de décisions, à l'orientation de la recherche et à l'apprentissage de vivre ensemble. Pour la période 2000-2002, deux types d'activités sont prévues. La première consiste en la constitution d'une plate-forme interactive (d'un lieu d'observation), réunissant les informations sur les programmes d'études et les méthodes d'enseignement permettant ainsi aux usagers un accès rapide, par les moyens électroniques, aux ressources curriculaires dans le monde. Avant de recommander l'usage de cette information, cette dernière devra être évaluée/validée par les experts du BIE et de l'EIP. Les premiers résultats seront mis à la disposition des usagers à l'occasion de la 46^e session de la *Conférence internationale de l'éducation* en septembre 2001. La seconde activité prévoit, sur la base de l'information recueillie, une analyse approfondie, sous forme notamment d'études de cas, de certaines expériences et de programmes novateurs.

École et paix, mai 2001

Un observatorio BIE-EIP

La EIP y el BIE convinieron en explorar juntos las vías posibles a fin de poner en común las energías desplegadas y de encarar la creación de un observatorio. Al término de algunos encuentros, un proyecto de acuerdo de colaboración fue ratificado por las dos partes el 13 de abril de 2000.

Este acuerdo de colaboración prevee hacer conocer mejor a quienes deciden, investigan, a los especialistas del desarrollo de los programas de estudios y a los docentes, las políticas y prácticas educativas relativas a la educación de los derechos del hombre, a la paz y a la sociedad democrática, y contribuir a la toma de decisiones, a la orientación de la búsqueda y al aprendizaje de la convivencia. Para el período 2000-2002, dos tipos de actividades están previstas. La primera, consiste en la constitución de una plataforma interactiva (desde un lugar de observación) que reúne la información sobre los programas de estudio y métodos de enseñanza; permitiéndoles a los usuarios un rápido acceso, por los medios electrónicos, a los recursos curriculares en el mundo. Antes de recomendar el uso de esta información, deberá ser evaluada / convalidada por los expertos del BIE y de la EIP. Los primeros resultados serán puestos a disposición de los usuarios en la 46^a Sesión de la *Conferencia Internacional de la Educación* en septiembre de 2001. La segunda actividad prevee, sobre la base de la información obtenida, un análisis profundo, principalmente, bajo la forma de estudios de casos de ciertas experiencias y de programas innovadores.

The IBE-EIP Observatory

EIP and the IBE have been exploring possible ways of working together to better use our resources and to look at the creation of an observatory. The outcome of preliminary meetings was the signature, on April 13, 2000, of a framework for collaboration between the two organizations.

This collaboration agreement encompasses providing a better understanding of the policies and practices of human rights, peace and democratic education to decision-makers, researchers, curriculum development specialists and teachers, as well as contributing to decision making, orientation of research and learning to live together. For the period 2000-2002, two types of activities are foreseen: the first is the construction of an interactive platform (an observation post), which will bring together information on education programs and pedagogical methods, allowing users rapid electronic access to worldwide curriculum resources. Before recommending the use of this information, it must be evaluated and validated by IBE and EIP experts. The first results will be made available to users on the occasion of the 46th Session of the *International Education Conference* in September 2001. The second activity, based on the information gathered, will be an in-depth analysis of a number of the innovative educational experiences, to be presented in the form of case studies.

Pour une paix et une sécurité durables*

Par Gabriel Siakeu

Il ne suffit pas d'énumérer les maux qui frappent le monde et qui mettent en péril la paix mondiale. Ce n'est pas le moment de nous étonner devant le nombre toujours croissant des guerres et des victimes de guerres, devant le nombre d'enfants en déperdition scolaire, les réfugiés, les enfants de la rue, les orphelins du SIDA, les démunis, etc... Il est temps de passer à l'action, de poser des actes positifs qui assurent la sécurité de l'être humain et, partant, l'instauration d'une paix durable et mondiale. Tel est l'avis de l'EIP-Cameroun qui soumet à la réflexion les voies d'actions qui suivent.

Assurer aux hommes un développement humain durable

Il est ici question de voir dans quelle mesure on peut assurer l'éducation pour tous, l'information de tous les habitants de la planète et la formation de la population active. Il est évident qu'il ne peut y avoir de développement humain durable sans prise de conscience, sans mobilisation de tous les esprits, surtout dans les domaines de l'éducation et de la communication. Il est donc fondamental d'investir dans l'éducation. Assurer le droit à l'éducation, c'est bâtir la paix et le progrès des nations. L'investissement dans le développement humain durable doit s'accompagner de l'indispensable changement d'orientation d'un monde où l'écart qui nous sépare les uns des

autres, aux plans des richesses matérielles et des savoirs, ne cesse de se creuser au lieu de se combler.

Promouvoir et assurer les droits de l'homme et les libertés fondamentales

Il s'agit pour tous les États et tous les hommes épris de paix de prendre toutes les dispositions pour que les instruments internationaux et nationaux existant relatifs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales soient connus, vulgarisés, mis en pratique, vécus et partagés. Il faut investir dans l'éducation aux droits de l'homme. L'EIP-Cameroun est convaincue que cette éducation doit se faire le plus tôt possible par le biais de son intégration dans les systèmes éducatifs des États et ce, dès l'école primaire, voire même au préscolaire.

Initier de nouvelles politiques de sécurité orientées vers le développement

Les forces armées ont pour première mission la garantie de la stabilité nationale et la sécurité des citoyens. Pour cela, elles se servent d'armes, instruments de violence, de mort et de désolation. C'est dire que les militaires sont formés et préparés pour la guerre et non pour la paix. Il est temps de les faire passer à autre chose. Les militaires peuvent être formés pour les œuvres sociales. Ils peuvent ainsi intervenir

dans l'agriculture (création des plantations), dans la santé (multiplication des centres de santé, surtout dans les zones rurales), dans la construction des infrastructures routières, des travaux publics, etc. Par cette nouvelle orientation des forces armées, on «désarmerait l'esprit des militaires pour désarmer la main» et on transformerait les ministères des forces armées, de la défense ou de la guerre en ministères de la paix.

Renforcer les capacités d'intervention de la société civile, notamment les ONG

Les interventions des ONG méritent d'être encouragées et renforcées, notamment par des formations adéquates de leurs membres en matière de droits de l'homme. Elles ont également besoin d'être financées pour qu'elles puissent se doter d'équipements modernes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

Si ces quelques objectifs étaient pris en compte, on pourrait sûrement espérer que la paix et la sécurité humaines deviennent une réalité. Il faut passer à l'action.

* Extraits d'un exposé du Président de l'EIP-Cameroun à l'occasion de la Première réunion internationale des institutions mondiales de recherche et de formation pour la paix tenue au siège de l'Unesco, à Paris, en novembre 2000.

L'EIP et les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Dans le cadre du suivi de l'Atelier de production multimédia à l'attention des responsables des sections nationales de l'EIP de 7 pays (Bénin, Burkina Faso, Canada, Cameroun, Guinée, Sénégal, Suisse*), les membres des sections nationales africaines se sont familiarisés à l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

Les activités développées ont permis aux sections nationales d'échanger leurs réflexions et expériences en matière d'éducation aux droits de l'homme et à la paix par le biais d'un forum de discussion et de valoriser leur travail en mettant en ligne leurs productions sur le site de l'EIP.

L'EIP a procédé à un référencement systématique de son site sur au moins 14 moteurs de recherche et sur les sites traitant notamment d'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la citoyenneté démocratique. Actuellement plus d'une centaine de

sites font un lien vers le site de l'EIP et un module de formation à distance sur le droit à l'éducation a été créé et est en ligne à la page :


www.eip-cifedhop.org/formation/droited

Sites internet du réseau de l'EIP

EIP-Internationale

 www.eip-cifedhop.org


EIP-Belgique

 www.multimania.com/an2304

EIP-Bénin

 www.eip-cifedhop.org/eipafrique/benin/benin.html


EIP-Burkina Faso

 www.eip-cifedhop.org/eipafrique/burkina/burkina.html

EIP-Cameroun

 www.ecoledelapaix.org/edu/clas2000/cameroun.htm


EIP-Espagne

 http://averroes.cec.junta-andalucia.es/actualidad_10d/indexdh.htm

EIP-Maroc

 www.eip-cifedhop.org/maroc

EIP-Mexique

 www.aprenderh.org


EIP-Québec

 <http://pages.infinet.net/eip>

EIP-Sénégal

 www.eip-cifedhop.org/eipafrique/senegal/senegal.html

EIP-Slovénie

 www.eip-cifedhop.org/slovenie

Mise en ligne d'un forum de discussion

Un forum de discussion a été mis en ligne ; on y accède depuis la page d'accueil du site en français : www.eip-cifedhop.org et depuis la page d'accueil des sites de l'EIP en Afrique :

www.eip-cifedhop.org/eipafrique

Par ailleurs, un suivi personnalisé à distance a été assuré par le biais du courrier électronique pour soutenir les sections nationales africaines dans la réalisation de leurs sites respectifs. Ce suivi a pris la forme tantôt d'un support technique tantôt d'échanges en matière de contenus.

Création d'une rubrique regroupant les productions des sections nationales

À partir de la page «EIP dans le monde», on accède maintenant à un lien vers les autres sites de l'EIP dans le monde :

www.eip-cifedhop.org/eipmonde/eipmonde.html

À ce jour, une trentaine de pages sont en ligne à partir de la page d'accueil des sites africains.

*Voir rapport sur le séminaire organisé avec le soutien financier de la Fondation Devenir, Genève.

www.eip-cifedhop.org/formation/conakry/rapport.html

Le droit à l'éducation

La notion de droit à l'éducation en tant que droit international des droits de l'homme apparaît pour la première fois, en 1948, à l'article 26 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre de la même année. Ce droit est réaffirmé, en 1960, dans la *Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement* et, en 1966, dans la *Recommandation concernant la condition du personnel enseignant*.

C'est 18 ans après l'adoption de la DUDH que le contenu du droit à l'éducation est exposé en détail dans l'article 13 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* adopté et ouvert à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966.

Dix autres années s'écouleront avant que ce *Pacte* n'entre en vigueur, le 3 janvier 1976, conformément aux dispositions de l'article 27 qui stipule, notamment, que «ledit *Pacte* entrera en vigueur trois mois après la date du dépôt par cet Etat de son instrument de ratification ou d'adhésion.»

L'article 26 de la DUDH et l'article 13 du *Pacte* affirment le droit à l'éducation pour toute personne indépendamment de son âge. *La Convention relative aux droits de l'enfant*, entrée en vigueur le 2 septembre 1990, stipule, en son article 28, que les Etats parties reconnaissent le droit spécifique de l'enfant à l'éducation.

Porteuse d'espoirs, la Conférence de Jomtien (1990) traduisait la volonté d'une éducation pour tous en l'an 2000. Cet engagement n'a pas été tenu. L'échéance a été reportée à 2015. Pourra-t-on réunir toutes les conditions favorables pour que ce vœu ambitieux se réalise ?

El derecho a la educación

La noción del derecho a la educación como derecho internacional del hombre aparece, por primera vez, el 10 de diciembre de 1948, en el artículo 26 de la DUDH adoptada por la Asamblea General de las Naciones Unidas. Este derecho es reafirmado en 1960 en la *Convención referida a la lucha contra la discriminación*, en el ámbito de la enseñanza y, en 1966, en la *Recomendación relativa a la condición del educador*.

Dieciocho años después de la adopción de la DUDH el contenido del derecho a la educación está expuesto en detalle en el artículo 13 del *Pacto Internacional relativo a los derechos económicos, sociales y culturales*; adoptado y abierto a la firma, a la ratificación y a la adhesión por la Asamblea General de las Naciones Unidas en su resolución 2200 A (XXI) del 16 de diciembre de 1966.

Otros diez años pasaron antes de que el *Pacto* entrara en vigor, el 3 de enero de 1976, conforme a las disposiciones del artículo 27 que estipula, principalmente, que «dicho *Pacto* entrará en vigor tres meses después de la fecha en la que ese Estado presente su ratificación o adhesión al mismo».

El artículo 26 de la DUDH y el artículo 13 del *Pacto* afirman el derecho a la educación para toda persona independientemente de su edad. *La Convención Relativa a los Derechos del Niño*, que entró en vigor el 2 de septiembre de 1990, estipula, en su artículo 28, que los Estados Parte reconocen el derecho específico del niño a la educación.

Portadora de esperanza, la Conferencia de Jomtien (1990) traducía la voluntad de una educación para todos en el año 2000. Este compromiso no ha sido cumplido. El plazo se extendió hasta el año 2015. ¿Se podrán reunir todas las condiciones favorables para que este deseo ambicioso se realice ?

The Right to Education

The concept of the right to education as part of international human rights appeared for the first time in 1948, in Article 26 of the *Universal Declaration of Human Rights*, adopted by the United Nations General Assembly on December 10th of the same year. This right was confirmed in 1960, in the *Convention against Discrimination in Education* and, in 1966, in the *Recommendation Concerning the Status of Teachers*.

It was 18 years after the adoption of the UDHR that the details of the right to education were set out in Article 13 of the *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights*, which was adopted and opened for signature, ratification and implementation by the United Nations General Assembly in its Resolution 2200 A (XXI) on December 16, 1966.

Ten more years went by before this *Covenant* became effective on January 3, 1976, in accordance with the stipulations of Article 27 which states, notably, that «the aforementioned *Covenant* becomes effective three months after the filing date by the State of its instrument of ratification or adhesion.»

Article 26 of the UDHR and Article 13 of the *Covenant* affirm the right to education for everyone regardless of their age. The *Convention on the Rights of the Child*, which became effective on September 2, 1990, states in its Article 28 that Party States must recognize the specific right of the child to education.

Carrier of hope, the Jomtien Conference (1990) promised education for all by the year 2000. This promise was not kept and the deadline was moved to 2015. Will it be possible to bring together all the conditions necessary to make this ambitious wish come true ?

A rights approach to education

By Kitty Arambulo

Education, including human rights education, has a crucial role in all efforts to promote and protect the human rights and fundamental freedoms of all people.

However, present reality paints a sobering picture. Approximately between 110 and 140 million children of school-going age have no access to primary education. In addition, a considerable number of adults lack the basic or fundamental education required to be functionally literate, which means that they are unable to perform basic functions necessary in present society, such as filling out a simple form or performing simple mathematics. This situation persists, despite the efforts of the international community since the 1960s to ensure universal

primary education for all, and later on, to ensure basic education for all by the year 2000, a year later changed to 2015. In short, the inability of the international community to adequately address the issue of education so far has been evident.

The main point made in the present statement is the importance of adopting a rights approach to education, based on the provisions of the relevant international human rights instruments, i.e. speaking of education as a human right, the RIGHT to education. Mainstreaming human rights and a human rights perspective in all activities and efforts with respect to education has a unique added value. Those issues, which human rights aim to protect and guarantee, such as education,

but also health, adequate housing, just and favourable conditions of work, fair and equal justice, are not matters for charity - they are matters of RIGHTS.

With specific regard to education, the human right to education means that it is the entitlement and rightful claim of all individuals and peoples, which is participatory, empowering, accountable and non-discriminatory, and which is based on universal and inalienable principles of human rights and freedoms¹. All these elements have been captured eloquently in the first paragraph of General Comment No. 13 on the right to education of the UN Committee on Economic, Social and Cultural Rights, the supervisory body of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights. According to the Committee :

«Education is both a human right in itself and an indispensable means of realizing other human rights. As an empowerment right, education is the primary vehicle by which economically and socially marginalized adults and children can lift themselves out of poverty, and obtain the means to participate fully in their communities. Education has a vital role in empowering women, safeguarding children from exploitative and hazardous labour and sexual exploitation, promoting human rights and democracy, protecting the



environment, and controlling population growth. Increasingly, education is recognized as one of the best financial investments States can make. But the importance of education is not just practical : a well-educated, enlightened and active mind, able to wander freely and widely, is one of the joys and rewards of human existence².»

Education, in other words, benefits all parties concerned : the individual's personal development and the creation of opportunities for a better quality of life, in all senses of the word ; the development of society, as a collective of these individuals and families : and ultimately, the progress and growth of a State, with a developed and educated population that can contribute to the improvement of its social, economic, cultural, civil and political situation and circumstances.

General Comment No. 13, which recognizes the inclusion of the right to education in other international instruments, constitutes the normative interpretation of the right to education as contained in Article 13 of the Covenant. The normative interpretation by the Committee of Article 11 of the Covenant, on primary education, is contained in General Comment No. 11³. Together, these two General Comments provide an authoritative interpretation of what the human right to education means : of which elements it consists ; which obligations are incumbent upon States parties to the Covenant in order to achieve the realization of the right to education ; which

obligations are of particular importance to the existence of the right to education ; and finally what constitutes violations of this right⁴.

Several issues are addressed in the Committee's General Comments, as well as in the reports of the Special Rapporteur, which merit particular attention in the framework of the CIFEDHOP/EIP training session :

- First, the principle of non-discrimination, which is a fundamental principle of human rights and permeates all aspects of the right to education.

- Secondly, a framework as used by the Committee in General Comment No. 13, which is useful in determining the normative contents of the right to education, and which consists of four main criteria : availability, accessibility, acceptability and adaptability⁵. Thirdly, the obligations of the State with regard to the realization of the right to education.

First, the principle of non-discrimination is enshrined in article 2(2) of the Covenant and various other sources of international human rights law, which according to the General Comment No. 13 of the Committee, applies fully and immediately to all aspects of education and encompasses all internationally prohibited grounds. In this regard, the Committee in its General Comment highlights one particular point. It is stated that the adoption of temporary special measures intended to attain *de facto* equality for men and women and for disadvantaged groups is not a violation of the principle of non-discrimi-

nation with respect to education, as long as such measures do not result in sustained unequal or separate standards for different groups, and provided that they are not continued after the objectives for which they were taken have been achieved. It cannot be assumed that all groups in society start with a level playing field, and it should be recognized that before all members of society can actually fully enjoy their right to education in a fair and just manner, obvious economic and social imbalances should be eliminated.

The second topic is the framework of the «4 As» : availability, accessibility, acceptability and adaptability. These four criteria, which are interrelated, have been formulated by the Special Rapporteur as the essential features of primary education, and have been deemed by the Committee to apply to other forms and levels of education, as well.

According to the Committee, availability refers to the requirement that functioning educational institutions and programmes have to be available in sufficient quantity within the jurisdiction of a State. What is required for these institutions and programmes to function differs from country to country, depending on culture, climate, and developmental context. In general, however, it can be said that having schools available means that there should be sufficient of them to allow all students to enjoy education, including in remote areas, and that the facilities should comply with at least the basic

requirements of sanitation, drinking water and teaching materials.

The second criterion of accessibility implies that educational institutions and programmes should be accessible to all. This requirement entails that schools should be accessible to everyone without discrimination, in law and in fact, especially with regard to the vulnerable groups, in terms of both economic and physical accessibility. An example of an obstacle to economic accessibility is the raising of school fees for forms of primary or basic education, and a possible obstacle of physical accessibility is the absence of alternative schooling for children living in remote areas, such as mobile schools or distance learning by computers.

Thirdly, the element of acceptability of education requires that the form and substance of education, including curricula and teaching methods, have to be relevant to the needs of the specific context in which the students will have to work and live, they have to be culturally appropriate, and they should equip students with the skills and knowledge to function and contribute as full members of society. The requirement of acceptability also takes into account the freedom of parents to choose the type of schooling they would like their children to enjoy, in conformity with their own convictions.

The fourth criterion is the adaptability of education, requiring educational institutions and programmes to be flexible to

adapt to the exigencies of changing communities and societies. Fundamental changes brought about by the process of globalisation and the flows of migration, which has made our world a global village, as well as changing views on the status of women and girls have resulted in the need for schooling to equally reflect these evolutions.

With regard to the issue of States' obligations, according to the Committee's General Comment No. 13, one general parameter of a State party's obligations is to progressively realize the right to education, implying that retrogressive measures are not permitted, except when the State is able to prove that they have been introduced after the most careful consideration of all alternatives, that they are fully justified in the context of the Covenant and that they are in accordance with the requirement of full use of the State's maximum available resources.

The more specific obligations of a State have been categorized in three main types : the obligations to respect, to protect, and to fulfil⁶. This typology of obligations has been most useful in demonstrating the nuances in the obligations of the State to realize the right to education, and other human rights, and that they do not merely consist of positive obligations, or actions required from the State which necessarily require funding. For instance, obligations to respect the right to education include the obligation of a State to respect the freedom of parents to choose

the type of schooling in conformity with their own convictions, by not closing down specific private schools. An obligation to protect is, for example, the obligation of a State to ensure that third parties, including parents or employers, do not stop children, or in particular girls, from going to school. An example of an obligation to fulfil, which does often require action by the State, is to develop and maintain a system of schooling, including building classrooms, delivering teaching materials, training teachers and paying them domestically competitive salaries.

Obviously, the obligations that entail financing are those, which are most controversial, particularly in developing countries. It is for this reason that the possibility of international cooperation and international assistance has also been addressed in General Comment No. 13. The Committee refers briefly in the conclusion of this General Comment, to the fact that the role of the UN agencies is of special importance in relation to the realization of the right to education. It specifically points out the need for international financial institutions, notably the World Bank and the International Monetary Fund «to pay greater attention to the protection of the right to education in their lending policies, credit agreements, structural adjustment programmes and measures taken in response to the debt crisis»⁷.

This brings us, in full circle, back to the starting point of the present statement, namely the importance of a rights-

based approach to education. A considerable number of initiatives are being undertaken at the international level that are aimed at education. One noteworthy institution is the World Bank, as it is the international organization with the greatest financial capacity to support activities related to education. During the recent conference on education in Dakar earlier this year, the president of the World Bank, Mr. James Wolfensohn, made the statement that not a single country with a sound plan to achieve education for all its children should fail for lack of help or money. It is precisely in relation to this statement that the relevance of a human rights-based approach to education becomes crystal clear. The World Bank is still in the process of developing a consistent and uniform position from a human rights perspective, with regard to education. In many of its activities, the World Bank therefore still does not take into account sufficiently human rights implications of its actions, nor is there an explicit recognition of the rights that ought to be respected⁸.

Finally, it is stressed that the rights-based approach to education and considering education as a human right will empower people and encourage participation of all actors in civil society to aim at achieving the lofty goals once set by the international community, namely that education «will enable all persons to participate effectively in a free society, promote understanding, tolerance and friendship among all nations and all racial, ethnic or religious groups, and further the activities of the United Nations for the maintenance of peace⁹.»

Kitty Arambulo is on the staff of the United Nations High Commission on Human Rights. Her article is a follow-up to the talk she gave to CIFEDHOP's 18th International Training Session, held in Geneva in July 2000.

FOOTNOTES

1. The right to education is contained in numerous international instruments, including the Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (Articles 13 and 14), the International Covenant on Civil and Political Rights (Article 18(4)), the Convention on the Rights of the Child (Articles 28 and 29) and the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (Article 10).
2. UN Doc. E/C.12/1999/10, para. 1.
3. UN Doc. E/C.12/1999/4, CESCR General Comment No. 11, Plans of Action for Primary Education (Article 14 of the Covenant on ESCR).
4. It is pointed out that the UN Commission on Human Rights appointed a Special Rapporteur on the right to education in 1998, Ms. Katarina Tomasevski, who has done important and innovative work in the field and who has produced a number of reports, which are of considerable value for the entire discussion on education and the right to education and on enhancing the understanding of this human right.
5. UN Doc. E/C.12/1999/10, paras 6-14.
6. UN Doc. E/C.12/1999/10, para. 46.
7. UN Doc. E/C.12/1999/10, para. 60.
8. Examples with regard to the World Bank can be found in the progress report of the Special Rapporteur on the Right to Education, UN Doc. E/CN.4/2000/6.
9. Article 13(1) of the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights.

«[...] Rappelez-vous votre humanité ; oubliez tout le reste.»

- Manifeste Einstein-Russell, 9 juillet 1955.

Droit à l'éducation et volonté de Paix

Par Simon Hénaire

Dans sa recherche de solutions adéquates à des problèmes récurrents de violence et de haine, l'être humain doit depuis toujours composer avec les limites que lui impose la réalité. Plus récemment dans l'histoire de l'humanité, le droit à l'éducation a fait son entrée dans le droit positif international, de façon à susciter chez plusieurs un plus grand espoir de Paix. Nous nous sommes posé la question suivante : dans quelle mesure cet espoir est-il justifié ? Autrement dit, le droit à l'éducation peut-il entraîner la Paix ?

Comme on le sait, le droit à l'éducation exprime la volonté ferme de l'établir. Il en va de même pour la Paix. À cet égard, sous le seul angle quantitatif de l'accès universel, le droit à l'éducation n'est pas, pour les éduqués, une garantie de vertu... ni de contenu. Cependant, les moyens dont dispose le monde de l'éducation pour promouvoir la Paix sont innombrables. Pour passer du droit à l'éducation à la Paix, l'évaluation que nous faisons en nous-mêmes de l'avantage Paix joue un rôle prépondérant.

Une éducation orientée

Il nous semble que la base de toute action est le désir, la volonté. La source de toute action de Paix est le désir de Paix. «Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent

être élevées les défenses pour la Paix¹». Dans le même ordre d'idées, nous croyons que c'est parce que les êtres humains les ont suffisamment voulues que tant la guerre que la Paix s'établissent.

Alors, peut-on acquérir le désir de la Paix par l'éducation ? Théoriquement oui, puisqu'on peut inculquer, sélectionner, émonder les formes de pensée les plus variées, par l'éducation. Et de plus grandes et de «meilleures» connaissances entraînent-elles forcément une plus grande volonté de construire et de défendre la Paix ? Cela dépend de la nature des connaissances, du contenu transmis à l'école et par les autres formes d'éducation.

Le droit à l'éducation donc, s'il est pris isolément du contenu que celui-ci se propose de véhiculer, ne peut garantir une plus grande paix dans et entre les communautés où il s'exerce. Ne pourrait-on en effet penser à des écoles où l'on enseignerait sur la guerre, pour en défendre l'idée ou tout simplement pour la faire ? Le droit à une éducation ne suffit pas. C'est le droit à une éducation orientée vers la Paix, qui favorise la Paix.

Moyens de Paix

Se pose alors la question des moyens : comment l'éducation peut-elle faire naître le désir de Paix ? Les moyens sont innombrables, comme autant de graines dans le sac du semeur.

Participation démocratique, arts et créativité, connaissances historiques, sociales ou culturelles, témoignages et conférences, éducation morale, civique et aux droits de l'homme, etc. Tous ces moyens font rendre compte qu'il est dans l'intérêt de la communauté, mais aussi de l'individu lui-même, d'appuyer les efforts de paix dans le monde. Que là réside l'intérêt lucide de la personne humaine. Que la Paix est un avantage.

Évidemment, l'éducation scolaire n'est pas le seul véhicule pour la Paix. On peut inclure dans notre définition de l'éducation la transmission des savoirs pratiques, traditionnels, populaires et familiaux, pour ne nommer que ceux-ci, si tant est que la vie elle-même est une succession d'apprentissages en tous genres, où foisonnent les occasions pouvant éventuellement mener à des prises de conscience et à un plus grand désir de Paix. L'environnement, les rencontres, les idées, notre vie intérieure même, nourrissent nos apprentissages au cours de la vie autant, sinon plus, que l'école ne peut le faire.

L'avantage de la Paix

Au centre des moyens et des finalités à proposer, les sources de motivation en faveur de la Paix semblent multiples, mais nous croyons qu'elles reviennent pratiquement toujours à l'estimation que là se trouve son propre intérêt, son plus grand avantage et ce, à titre d'individu ou de groupe. Cela demande du discer-

nement pour y arriver et, parfois, un long cheminement. Afin d'arriver à mettre de côté guerres et injustices, en révisant l'évaluation que nous faisons de nos intérêts personnels et collectifs, la Paix doit être représentée comme un bon coup pour tous.

À ce propos, nous croyons que les avantages directs de la Paix sont importants et qu'on gagnerait à les placer en exergue des contenus éducatifs. Le premier et certainement le plus viscéral, découle du désir de protection de la vie humaine, en commençant par la sienne propre. Il en va ultimement de l'autoconservation de l'espèce humaine. Au-delà de ce réflexe éclairé se trouve la satisfaction, par les réalisations concrètes que permet la Paix, des idéaux de justice et de prospérité notamment. Il ne s'agit pas seulement de la satisfaction intellectuelle qui découle de la défense d'une bonne idée, mais de l'édification réelle - par le biais de l'éducation à la Paix - d'un monde sécuritaire, juste et prospère.

Un espoir en marche

La circulation et la contagion de ces idées constructives pour la Paix peuvent s'accroître, possiblement, par un meilleur accès à l'éducation pour la Paix, bien que paradoxalement certaines tristes contingences puissent venir

École et paix, mai 2001

en bloquer l'évolution. Il est à noter que l'effet d'entraînement positif pourrait par ailleurs s'accroître avec le développement de moyens de communication comme internet, qui favorise l'émergence de mouvements planétaires de solidarité dans la recherche, notamment, de solutions de Paix.

Quoi qu'il en soit, l'éducation aux idées de Paix, à petite ou grande échelle, nourrit et élève la représentation que nous nous faisons de notre plus grand avantage. On ne connaît pas l'avenir et lui seul nous dira si une Paix universelle et durable est possible ou chimérique. Mais le risque de ne pas réussir dans l'entreprise ne doit pas nous décourager de la mener ensemble.

NOTE

1. UNESCO, Acte constitutif, 1945.

Simon Hénaire est juriste et militant pour la défense des droits des assistés sociaux.

«L'éducation ne décide pas de la paix ou de la guerre. Mais elle peut préparer efficacement des générations à la guerre ou à la paix.»

- Revue *Educateurs*
(non numéroté), Paris, 1948.





Educación y desigualdad social en América Latina : apuntes de comienzos del milenio

Por Rosa Klainer

El nuevo milenio encuentra a nuestro continente al tope de un triste record mundial : la mayor desigualdad en la distribución de ingresos. Un 25% del ingreso nacional va al 5% de la población, mientras que el 30% más pobre recibe sólo el 7,5% del ingreso, viviendo así en condiciones inaceptables. En 1980, 136 millones de personas estaban bajo la línea de la pobreza. En 1997, ya eran 204 millones, manteniéndose la cifra en términos de porcentaje. Pero lo más alarmante es el panorama de falta de oportunidades para el mejoramiento de su calidad de vida.

La educación ha sido en el transcurso de este siglo y en particular a partir de su inclusión como derecho en la Declaración Universal de los Derechos Humanos de 1948 uno de los instrumentos más importantes con los que han contado las sociedades modernas para luchar contra las desigualdades, para hacer frente a los fenómenos y procesos de segregación y exclusión social, para establecer, ampliar y profundizar los valores cívicos y democráticos, para impulsar el desarrollo económico y cultural y para promover el desarrollo personal y la mejora de la calidad de vida de todos sus miembros.

El interés por la igualdad de oportunidades educativas reconoce (Reimers Arias, 2000) en América Latina dos etapas : una entre 1950 y 1980, donde la prioridad fue aumentar el acceso especialmente a la educación primaria ; otra desde 1990, cuando se inician programas compensatorios para mejorar la calidad de las escuelas a las que asisten los hijos de los pobres. Desde 1980, asociado a los programas de ajuste económico y a la inserción de la región en la economía global, hay un énfasis en el mejoramiento de la calidad, en la competitividad y en la eficiencia de la gestión educativa.

Pero los datos de que hoy se disponen permiten afirmar que la desigualdad social en nuestra región, lejos de ser amenguada, es transmitida por la escuela a través de diversos mecanismos, tales como : el acceso diferencial a distintos niveles educativos para los pobres y los no pobres, el tratamiento diferencial dentro de las escuelas ofreciendo ventajas a los estudiantes de familias con mejores ingresos, la segregación y segmentación social por la que los estudiantes se relacionan sólo con personas con un nivel social y un capital cultural semejante al suyo, el no tra-

tamiento del tema de la desigualdad como problema de estudio, entre otros.

Todo indica entonces que las soluciones históricamente adoptadas para garantizar la prestación de los servicios educativos al conjunto de la población, e incluso la concepción misma de la educación que sustenta esta organización tendrán que experimentar cambios en profundidad para hacer frente a los desafíos del nuevo escenario económico, social, político y cultural que ha empezado a perfilarse en el transcurso de las últimas décadas.

Cabría preguntarse cuáles son hoy los retos que en el nuevo panorama social plantea la educación.

Mencionaremos sólo dos niveles de análisis : por un lado, los elementos que conforman un escenario social diferente, por otro la situación que presentan hoy los grupos sociales vulnerables y el papel que la educación tiene en ella en relación a su capacidad para el mejoramiento de las condiciones de vida en el marco de ese escenario.

Uno de los fenómenos más importantes en las transformaciones



sociales actuales es el aumento significativo de la desigualdad social, asociada fundamentalmente a la transformación en la organización del trabajo (Tedesco, 2000). Los cambios en la estructura del mercado laboral se deben a que la incorporación de tecnología elimina puestos de trabajo en los sectores más productivos o avanzados, quedando el aumento del empleo concentrado en el área de servicios, en el que los salarios son los más bajos. Se genera de esta manera el fenómeno nuevo de la exclusión social, la no participación en el ciclo productivo. Esta nueva división de la sociedad, entre excluidos y no excluidos acarrea un déficit de socialización y de ruptura de lazos solidarios nunca antes experimentado. Acompañando a este proceso, la globalización económica y la mundialización de los mer-

cados ; la creciente homogeneización cultural ; completan un panorama que impacta fuertemente en la identidad individual y obstaculiza la formación de una identidad colectiva. Las nuevas desigualdades, al producir un fenómeno de agrupamiento tanto intra como internacionalmente de los mejores con los mejores, y los mediocres con los mediocres, producen un sufrimiento personal muy intenso, ya que son vividas como producto más de la capacidad individual que de procesos socio-económicos.

Si tenemos en cuenta que la organización social hoy se apoya en el uso intensivo del conocimiento y de las variables culturales de asociación y participación social, no es difícil concluir que las instancias desde las que se produce y distribuye conoci-

miento y valores culturales las escuelas y los educadores son una de las privilegiadas tienen un lugar central en la definición de estrategias de intervención social y política.

Por otra parte, numerosos estudios coinciden en afirmar que el acceso diferencial a la educación es uno de los principales factores generadores de las desigualdades sociales. En el Panorama social de América Latina, elaborado por la CEPAL, se sostiene que existe una «muy alta homogeneidad en el vínculo educación-ocupación-ingreso que determina la estratificación económica de la región» (CEPAL, 1997 :78). Esta asociación es como una marca en el orillo que determina el futuro de los latinoamericanos : entre el 48% y el 64% de los jóvenes de zonas urbanas ven muy limitadas sus oportunidades vitales a causa del capital educativo insuficiente de sus padres (menos de 10 años de estudio), agudizándose esto en las zonas rurales. Pero esto aún se agrava gracias a que este capital educativo de los hogares no es incrementado por los hijos : alrededor del 50% de los jóvenes urbanos y el 60% de los rurales no supera el nivel de educación formal de sus padres ni logra un capital educativo básico. La relación entre educación y distribución del ingreso parece ser vital para comprender su papel respecto a la inequidad social. Según la CEPAL, para acceder a un mínimo de bienestar social, la América Latina hace falta completar el ciclo secundario y cursar no menos de 12 años de estudios. Quienes alcancen este umbral educati-

vo tienen una probabilidad del 80% de percibir un ingreso que les permita situarse fuera de la pobreza. A esto debe sumarse el hecho de que quienes cursan más años de estudio suelen recibir una educación de mejor calidad que les permite desempeñarse como profesionales, técnicos o directivos, u otras ocupaciones de categoría no inferior a empleado administrativo o vendedor (Reimers, 2000). En cambio, los jóvenes de hogares con escasos recursos, que no llegan a cursar ocho años de escolaridad no superan la condición de obrero u operario con salarios insuficientes o en buena parte de los casos, forman parte de grupos marginados del mercado laboral, forzados a la exclusión social.

Para la mayoría de los jóvenes latinoamericanos, entonces, el recurso determinante de sus oportunidades futuras de bienestar, es decir el capital educativo, depende aún estrechamente de otros factores de origen como la educación de los padres y la capacidad económica de su hogar, hechos que hasta hoy las políticas educativas no han logrado revertir.

Todo parece indicar que es necesario encarar una nueva etapa de definiciones de política educativa en vistas de un futuro más promisorio en materia de justicia social. Para contrarrestar las ideologías neoconservadoras que intentan justificar el statu quo, están apareciendo con fuerza corrientes democráticas fundadas en la idea de que eliminar la desigualdad no es contradictorio con el respeto a la diversidad. Estas corrientes de pensamiento sostienen que la justicia y la solidaridad son elementos básicos para garantizar el desarrollo social. No cabe duda que las políticas educativas deben estar orientadas a la búsqueda de la equidad y deberán basarse en la consolidación de los logros alcanzados como resultado de la implementación de anteriores soluciones. Pero deben superarlas, tomando en consideración el nuevo escenario y tratando los principios de justicia y equidad de manera diferente que en el pasado : tratar a todos igual ya no es garantía de justicia.

Las informaciones disponibles hoy pueden ayudar a diseñar políticas eficaces para el mejoramiento de la equidad con acciones afirmativas que superen las medidas compensatorias aplicadas en la última década, que si bien cumplieron un

propósito simbólico al dar importancia al tema de la pobreza, no lograron destinar en conjunto más recursos para la educación de los hijos de los pobres que para la educación de los grupos con mayores recursos. Los datos comparados sobre niveles de logros académicos de niños de cuarto grado de educación en la región son elocuentes en este sentido : se acercan en promedio entre los distintos países y se alejan considerablemente entre escuelas con grandes brechas de nivel socioeconómico al interior de cada país.

Consolidar los programas compensatorios para mejorar la oferta educativa, facilitar el acceso de estudiantes de bajos ingresos a la secundaria y a la universidad, iniciar políticas de discriminación positiva que reconozcan la diversidad en el estadio de desarrollo institucional de las escuelas son algunas propuestas para recuperar un rumbo más acabado hacia la conquista de una mayor equidad en la región.

Rosa Klainer es miembro del equipo pedagógico del CIFEDHOP.

BIBLIOGRAFÍA

CEPAL. Panorama social de América Latina 1998. Naciones Unidas, Santiago, Chile, 1999.

Coll, César. Algunos desafíos de la educación básica en el umbral de nuevo milenio, Seminario para Altos Directivos de las Administraciones Educativas de los países Iberoamericanos. La Habana, 1999.

Katzman, Ruben (coordinador). Activos y estructuras de oportunidades. Estudios sobre las raíces de la vulnerabilidad social en Uruguay. Montevideo, PNUD, 1999.

Reimers Arias, Fernando. Educación, desigualdad y opciones de política en América Latina en el siglo XXI, en Revista Iberoamericana de Educación N° 23, OEI, mayo- agosto 2000.

Tedesco, Juan Carlos. Los fenómenos de segregación y exclusión social en la sociedad del conocimiento y de la información. Exposición con motivo de su incorporación a la Academia Nacional de Educación, Buenos aires, Argentina, 2000.

UNESCO-OREALC. Informe regional de las Americas. Una evaluación de Educación paratodos. Programa del año 2000. Santiago, Chile, 2000.

Vers un meilleur accès à l'éducation

au Burkina Faso*

Par Maïmouna Tankoano

Au Burkina Faso :

- les quelque soixante langues et dialectes du pays ne sont pas pris en compte dans l'enseignement ;
- de nombreuses pesanteurs socioculturelles entravent une plus grande scolarisation, notamment celle des filles ;
- des études ont montré que les élèves n'arrivent pas à maîtriser le français, langue d'enseignement et matière enseignée, malgré un volume horaire important qui lui est consacré ;
- les parents d'élèves perçoivent de moins en moins l'utilité sociale de l'école formelle.

Ces difficultés constituent autant de raisons qui militent en faveur de l'idée qu'il faut restituer l'école aux communautés de base afin d'en améliorer la qualité, de la démocratiser et de transmettre les apprentissages dans les langues maternelles des apprenants.

De façon particulière, l'éducation de base touche une faible proportion des populations cibles en dépit des efforts importants consentis. Ainsi, à la rentrée d'octobre 1994, sur une population scolarisable estimée à 1,821,934 enfants (7 à 12 ans), seulement 600,032 d'entre eux ont eu la chance

d'aller à l'école, soit un taux de scolarisation de 32,94%. Ce taux est largement inférieur à celui des pays du Sahel (52%) et à celui de l'Afrique subsaharienne (77%).

Le taux de scolarisation révèle également des disparités significatives entre les provinces et entre les sexes : la province du Kadiogo, qui abrite la plus grande ville, Ouagadougou (plus d'un million d'habitants), affiche un taux de scolarisation de 80,5% contre 10% dans la province de la Gnagna, à l'est, où la demande d'éducation est faible ; s'agissant de la scolarisation des filles, on observe les mêmes disproportions (77% dans le Kadiogo, 6% dans la Gnagna).

On note des obstacles majeurs à la scolarisation d'un plus grand nombre d'enfants, notamment :

- l'insuffisance des structures d'accueil par rapport au taux de croissance de la demande de scolarisation ;
- l'incapacité des autorités à payer les salaires (au taux de la fonction publique) à un nombre croissant d'enseignants et du personnel d'encadrement ;
- un ratio élèves/maître de 90 ;
- les frais de la scolarisation à la charge des parents d'élèves ;

- les longues distances que les élèves doivent parcourir pour aller à l'école : le parcours moyen à pied avoisine les 6 km bien qu'il atteigne 10 km dans certaines provinces ;
- le désintérêt pour l'école dans certaines provinces et localités ;
- la faible efficacité interne du système éducatif : taux de redoublement et d'abandon élevés ; faible taux de réussite à l'examen de fin d'études du primaire ; insuffisance de manuels scolaires et quasi-inexistence de matériels didactiques dans les classes ;
- la situation sanitaire déficiente observée chez les enfants (malnutrition, parasitisme, etc.).

Au regard de ces obstacles, on se rend compte des limites du système et de l'impérieuse nécessité de sortir des sentiers battus, de trouver des voies nouvelles si l'on veut mettre l'éducation de base à la disposition de tous les enfants qui y ont droit.

C'est dans cet esprit que les autorités éducatives ont conçu et proposé le projet de création d'Écoles satellites (ES) et de Centres d'éducation de base non formel (CEBNF) en vue de contribuer à scolariser le plus grand nombre d'en-

fants qui y ont droit (avec une priorité accordée aux filles), à améliorer le système d'apprentissage pour les jeunes non scolarisés ou exclus du système classique. La finalité du projet est de contribuer à augmenter l'offre d'éducation pour les enfants et les jeunes de 7 à 15 ans dans la perspective d'une éducation de base pour tous, de former et de promouvoir des jeunes (garçons et filles) qui veulent réfléchir sur leur milieu, le connaître, le comprendre et le transformer. Ces innovations s'inspirent d'expériences similaires entreprises dans d'autres pays du tiers monde comme l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, le Zimbabwe, la Guinée...

Les ES et les CEBNEF devraient participer à la réalisation des objectifs du gouvernement en matière d'éducation, soit :

- relever le taux de scolarisation du niveau primaire de 33% à 70% en 2009 ;
- réduire de deux tiers les écarts entre le taux de scolarisation des garçons et celui des filles ;
- réduire les disparités régionales ;
- améliorer la qualité de l'enseignement ;
- relever le taux d'alphabétisation de 20% à 40% en 2009.

Cinq années après le début de la création des ES et des CEBNEF, quel bilan peut-on tirer ? À la lecture de certains rapports d'évaluation et au regard de témoignages recueillis auprès de la coordination du projet, il ressort que des acquis positifs indéniables ont été enregistrés. Toutefois, de nombreuses insuffisances compromettent le succès de l'expérience.

Par rapport à certains résultats attendus, le fonctionnement des ES et CEBNEF a contribué à relever sensiblement le taux de scolarisation et le taux d'alphabétisation, en particulier pour les filles. Les deux structures semblent avoir obtenu l'adhésion des populations bénéficiaires au vu de l'engagement et de l'engagement de celles-ci à participer activement à leur mise en place et à leur gestion.

S'agissant des ES, des travaux d'évaluation ont montré, entre autres :

- la forte mobilisation sociale dans la majorité des ES et qui se traduit par leur remarquable appropriation par les com-

munités de base et la participation massive de ces dernières à la construction des infrastructures d'accueil ;

- les résultats encourageants des tests visant à comparer les performances des ES à celle des écoles classiques. Ces résultats ont révélé que :

- les moyennes générales dans les ES en français et en calcul sont toujours supérieures à celles des écoles classiques ;
- de façon générale, les élèves des ES sont plus performants en calcul que ceux des écoles classiques bien que leurs résultats scolaires dans l'ensemble sont faibles ; parmi les éléments d'explication du succès obtenu dans certaines matières, les évaluateurs ont retenu le fait de pouvoir commencer la vie scolaire par l'usage et l'apprentissage des langues locales, des effectifs raisonnables, des classes mieux tenues, plus propres, mieux équipées.

Des lacunes sont par ailleurs observables. Pour les ES, elles renvoient, entre autres, à la difficulté éprouvée par des enseignants à dispenser une formation bilingue prenant ainsi en compte la langue maternelle de l'élève et au problème jugé crucial de pénurie de cantines scolaires dans les ES éloignées des villages où des élèves demeurent sans tuteurs. Du côté des CEBNEF, il convient de souligner les abandons en cours de formation, notamment dans les zones périurbaines industrialisées de Ouagadougou où les jeunes préfèrent rechercher des emplois rémunérés ; le fait que les maîtres artisans attendent un appui financier consistant afin de s'équiper en matériel de travail, soutien qui n'est pas prévu ; le fait que les communautés s'attendent à ce qu'on leur construise des ateliers pour la formation pré-professionnelle, alors que les moyens font défaut.

** Ce texte est constitué d'extraits d'un rapport transmis à l'EIP par l'auteure.*

Maïmouna Tankoano est Présidente de l'EIP Burkina Faso et membre de l'équipe pédagogique du CIFEDHOP.

Conditions Favorable to the Realization of the Right to Education : Issues and Implications for Aboriginal Peoples

By Charlotte Henay

Education must adjust to changing needs and meet those of students from/in varied cultural and social settings. We need to examine the right to education in an Aboriginal context, and the proposed tools for the realization of that right. We must also be clear on what these terms mean in light of Aboriginal education. Availability and accessibility of education (as provided either by governments or First Nations communities/organizations) do not mean students are attending, nor does it mean they are getting an education. The responsibility of the State delivering Education is to ensure an acceptable educational context and setting are provided. This should encompass cultural relevance, contextually appropriate curricula and methodology as well as allow for parental exercise of choice as to the school they wish their children to attend. A school that educates their children according to their traditions, faith, convictions. In many isolated Aboriginal communities, there may only be one school or, in urban public education settings, several choices of schools, all offering a standard mainstream program. If a First Nations school is available, with a curriculum developed to meet the needs and address the priorities of the community, the programs are often not given equal status

with those run by the State. They may not lead to official certification or meet requirements for entrance into postsecondary institutions. Whether or not it is a priority for Aboriginal nations for children to access education in the mainstream system is for them to determine. If students and parents are alienated from the educational system, as is often the case for Aboriginal peoples, the program is clearly not relevant nor is it culturally appropriate. Therefore, inaccessible. Making the choice for them makes a mockery of the principles inherent in the right to education. Since the rate of illiteracy and school drop-outs, low employment and high incarceration figures doesn't seem to be lessening amongst First Nations peoples, the mainstream system obviously hasn't adapted well enough to produce educational success. Certainly not on dominant society's terms. In addition, the access to original solutions on Aboriginal terms is controlled and limited. This creates a strong climate of exclusion. Current standards for delivery of the right to education just aren't working for Aboriginal people.

Common Language

We know that dialogue is not possible without common language¹. One of the

difficulties is that dominant and aboriginal societies don't share the same views of terminology. What the mainstream sees as getting a quality education, preparing oneself for the job market and the assumption of civil responsibilities, can be perceived as assimilationist jargon. Why would Aboriginal students want to prepare themselves for a future in a system that can offer little unless much of who they are and what they believe is offered up in return ? Why would parents want to support such a system ? Education hasn't been a positive experience for indigenous peoples. Take the example of Canadian residential schools where students were prohibited from speaking their language, visiting their families (even siblings in the same school), and were victims of long-term physical and sexual abuse.

Fundamental principles we advocate are self-respect (in order to respect others) which leads to self-actualization and the honoring of one's identity by the political system. It wouldn't be accurate to say aboriginal rights have been respected, entrenched in treaties regardless. If the State within which one lives doesn't recognize the group to which one belongs (except for identification as separate from the mainstream) how are

the above possible ? Education is increasingly being recognized as a cultural process, born of and training students for membership in the society it reflects. There are clear links between learning, education, identity and the maintenance and reproduction of cultures². Mainstream politicians, educational providers and policy developers not taking this into account is both shortsighted and ethnocentric. Both the need and service delivery of Aboriginal education should and will be determined by First Nations³. The Canadian Assembly of First Nations Special Education Policy Draft goes on to say that First Nations learners have the right to access an education that encompasses their spiritual, physical, social, emotional, cultural and intellectual development, and their education should prepare them adequately for lifelong learning... education that is based upon First Nations cultures and values is consistent with the principles of inclusion and holistic learning... First Nations learners learn best in an environment that reflects their experiences and understandings... (First Nations) schools aim to provide all learners with solid foundations in their languages and cultures, values, understandings, and traditions. First Nations schools are one mechanism through which First Nations



are exercising their jurisdiction for education⁴. Many Aboriginal peoples share a

sense of the connectedness of all aspects of life. Education, spirituality, and politics are not necessarily separate, and a strong sense of community prevails. Suffice it to say that a common language presupposes dominant society's acceptance of Aboriginal peoples right to view education from a perspective that is entirely theirs, and to pursue the delivery of education on their own terms. It is not appropriate to look at Aboriginal realization of the right to education without presupposing that first Aboriginal people must agree on the language and accept the terms on which the international community has taken it upon themselves to lobby for delivery of this right. How can we advocate for the inherent right to education and not for the inherent right to self-government ? Education is political and must be openly accepted as so. I have heard an elder call education from the dominant perspective indoctrination. I don't think this is disputed. Neither is the affirma-

tion that better education goes hand in hand with other social improvements.

As members of Nation-States, Aboriginal peoples are dependent upon the colonizing governments to establish their funding norms and the guidelines for their educational practice. This catches them up in a vicious circle of social inequality⁵. Refusing what can be perceived as assimilative educational practice should not be surprising nor should it be termed failure. How can we continue to expect success from dominant methods ?

A Hidden Agenda

In advocacy for the realization of the Aboriginal right to education we need to recognize that the culture of rights and rights-based language has been just as useful to dominant interests as it has empowered subordinate groups⁶. Let's look at the intent to ensure delivery of the right to education and then describe conditions favorable to its coming into effect. The point is that everybody get fulfillment of their needs for self-realization. We know that cultural authority creates the language of rights and that it is exercised by dominant society. We know we need a paradigm shift. I am fully in agreement with the Special Rapporteur on the Right to Education when she says that she is looking at the right to education in light of advocating

changes within education⁷. Whether the right is being realized is irrelevant if other fundamental human rights are being ignored. We need to examine the agendas of the States we inhabit, the language we use in human rights advocacy and how it furthers or does not our intent, and how much of the hidden agenda to assimilate Aboriginal peoples slowly, through education and indoctrination, we are consenting to overlook. Maybe it is time to think about accepting that Aboriginal peoples do not need consensus (political, spiritual or otherwise) or to guarantee immediate success on our terms in order for dominant society to feel comfortable, nor for the exercise of inherent rights and responsibilities. As per the Special Rapporteur's prelim-

inary report, non-discrimination is not subject to progressive realization but has to be secured immediately & freely⁸. Perhaps it's time to look at what the rights agenda is, go beyond education as a means of realizing other human rights, and recognize that the process for recognition of the declarations, covenants and treaties that enshrine these rights may be flawed in itself. In light of that, can we afford to get stuck in progress, is that and favorable conditions enough ?

Charlotte Henay is a former school principal in aboriginal schools in Canada.

FOOTNOTES

1. Commission on Human Rights, Fifty-fifth Session, Item 10 of the Provisional Agenda on Economic, Social and Cultural Rights. Preliminary Report of the Special Rapporteur on the Right to Education. Pratt Paragraph 10.
2. Best Practice and Benchmarking in Aboriginal Community-Controlled Adult Education, A Project Report to the Australian National Training Authority from the Foundation of Independent Aboriginal Education Providers Ltd. Bob Boughton and Deborah Durnan Researchers. 1997. P.7.
3. Assembly of First Nations Special Education Policy Draft. 2000, p.5.
4. *ibid.*
5. *ibid.* 5, p.20.
6. Denis, Claude (1997), «We Are Not You, First Nations and Canadian Modernity». Peterborough : Broadview Press. p.110.
7. *ibid.* 7. Part I Paragraph 13.
8. *ibid.* 7. Part II B. Paragraph 57.

A path to **consciousness**

The right to education remains one of the great challenges to humanity. At face value, education provides the basic skills to live in a just and sustainable society. On a deeper level, it instills strategies to demand democracy and to challenge the dominant paradigms to reconceptualize the beauty of culture and possibilities for inner international peace.

In Ka Pae Aina (Hawaii), we are imagining and implementing a vibrant vision of values rooted in the host culture of Kanaka Maoli – naauao (intelligence), hoomana (spirituality), hooiki (keeping promises), huikala (forgiveness), hoomanawanui (patience), hanohano (dignity), koa (courage) and lokahi (balance, harmony & unity) - and adopted by many peoples nurturing the sacred space of Kauai, Oahu, Molokai, Lanai, Maui, Kahoolawe and Hawaii.

Education must move beyond an exercise to occupy hours in a day for students. Education can instill purpose into lives. Education is lifelong and can always be explored through innovative intellectual exercises in traditional techniques of texts and roleplays. Education can also be engaged in with the world as our classroom and measuring our comprehension through positive social change in the global civil society.

Beyond the classroom and textbooks is the task of revolutionizing curricula and transforming educational processes to liberate the possibilities of our communities and open minds so that all understand the power of one to change our world through compassion and creativity.

Joshua Cooper

Member of CIFEDHOP's pedagogical team

L'apprentissage des règles et le droit à l'éducation

Par Véronique Truchot

Les fondements du droit à l'éducation renvoient aux finalités de celles-ci. Si l'on se réfère aux instruments internationaux qui traitent de cette question, on peut dire que le rôle de l'école est de former des êtres libres, responsables, soucieux de justice et capables de «vivre-ensemble» dans une société démocratique.

Le fait de pouvoir vivre ensemble suppose le consentement à des règles qui régulent les rapports entre les membres d'une collectivité donnée. La socialisation par l'école est dès lors associée à l'apprentissage des règles et des normes régulatrices de la vie en société. Les réformes éducatives en cours dans nombre de pays se font d'ailleurs l'écho de ce postulat par l'intérêt qu'elles accordent à l'éducation à la citoyenneté.

Cependant, l'apprentissage des règles peut être entendu de diverses manières selon la conception que l'on a du rôle de l'école dans la société. L'école peut, en effet, être considérée

École et paix, mai 2001

comme l'institution par laquelle sont transmises, d'une génération à l'autre, les règles, les valeurs de la société dont elle est le reflet (Durkheim) ; mais, elle peut également être envisagée comme le lieu dans lequel se construit la société future, à la lumière de l'analyse critique de la société présente (Dewey). L'école serait alors le reflet de la «société anticipée», c'est-à-dire, non telle qu'elle est, mais telle qu'elle aspire à être.

À ces conceptions du rôle de l'école correspondent différentes façons d'envisager l'apprentissage des règles, que l'on peut situer aux deux extrémités d'un

continuum allant de l'imposition sous la menace de sanction au consentement négocié de la règle. Mais qu'en est-il dans la vie scolaire de tous les jours où les élèves sont en relation d'autorité avec les adultes ? Bien sûr, on ne peut poser cette question sans aussitôt penser à la diversité des contextes socio-politiques dans lesquels s'inscrit l'école de même qu'aux disparités d'un établissement scolaire à un autre.

Je m'en tiens ici aux résultats d'une récente recherche que j'ai conduite dans des écoles secondaires de Montréal (Québec). Ceux-ci indiquent que la plupart des élèves interviewés



prétendent qu'un certain nombre de principes démocratiques (respect, égalité, justice) qui leur sont prescrits, ne sont, par ailleurs, pas respectés par les personnes qui les enseignent.¹ De plus, se sentant peu ou prou écoutés ou respectés par les adultes de l'école, ces élèves disent vivre une autorité à «sens unique» qui traduirait, à leurs yeux, un abus de pouvoir de la part des adultes ; ce faisant, ceux-ci ont tendance à ne prêter aucune légitimité à un certain nombre de règles en vigueur dans l'école. Et si ces dernières sont malgré tout respectées, ce n'est souvent qu'à reculons devant la menace de sanctions accompagnant leur transgression dont on sait qu'elles peuvent aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement.

Si l'on se réfère à la psychologie, notamment aux travaux de Piaget, l'imposition des règles sous la menace de sanctions entraînerait l'hétéronomie ou morale de l'obéissance, alors que le consentement à des conventions entre individus égaux en droits conduirait à l'autonomie. Du côté de la sociologie, plusieurs auteurs se sont penchés sur le concept de règle, à différentes époques. Pour Weber «chacun doit apprendre à se fixer lui-même des règles de conduite respectant autrui et à les respecter». De son côté, Durkheim considère que la soumission à des règles dont on n'est pas l'auteur n'est pas forcément antinomique avec leur intériorisation à condition d'en connaître les justifications rationnelles. Les travaux réalisés depuis les années soixante sur la socialisation juridique (Kourilsky) et sur la conscience du droit (Silbey) concluent que l'acquisition de la notion de droit serait un processus d'appropriation et non de «réception», dans lequel interviennent interaction et communication entre l'individu et le groupe social.

Qu'elle que soit la perspective disciplinaire empruntée (psychologique, sociologique), toutes les recherches s'accordent

pour dire qu'une règle imposée sous la menace de sanction, ne conduit pas à son appropriation ni même à son respect, au contraire. L'imposition des règles sous la menace de sanctions souvent perçues comme arbitraires provoquerait chez les élèves un sentiment d'injustice et générerait de la violence en réaction (Imbert, Houssaye, Dubet, Pain). C'est la raison pour laquelle la plupart des recherches ayant pour objet la prévention de la violence en milieu scolaire préconisent la participation des élèves à l'élaboration des règles en vue de leur appropriation par ces derniers.²

Quelles conclusions tirer au regard du droit à l'éducation, qui stipule qu'il «doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.» (article 13 du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*) ? Cette question invite à des réflexions sur l'apprentissage des normes et la liberté du sujet ; sur la transgression des règles et le recours à la sanction ; sur le respect mutuel et la construction de l'autonomie. Autant de sujets qui méritent d'être analysés et pris en considération si l'on aspire à faire un jour du droit à l'éducation une réalité.

Véronique Truchot est membre de l'équipe pédagogique du CIFEDHOP.

NOTES

1. Meirieu et Guiraud (1997) dénoncent, pour leur part, l'incohérence de l'institution scolaire qui demande aux élèves de respecter des règles qu'elle-même ne respecterait pas.... In *L'Ecole ou la guerre civile*. Paris : Plon

2. En réponse à la prétendue augmentation de la criminalité dans les écoles, certains auteurs préconisent un durcissement des règles et prônent la «tolérance zéro» ; mais rien n'indique que ces approches soient scientifiquement fondées. Je n'en tiens donc pas compte.

« Le simple fait de grandir en apprenant plus d'une langue suffit à vous montrer qu'il n'y a pas qu'une seule réalité. »

- Ernst von Glaserfeld

L'éducation, *bien commun de l'humanité ?*

Le droit à l'éducation pour tous demeure encore aujourd'hui davantage une aspiration qu'une réalité. De nombreuses démarches ont cependant été entreprises afin de réduire le fossé entre ceux qui bénéficient de l'éducation et ceux qui en sont privés. Il en a résulté d'heureuses initiatives qui ont permis à des enfants d'avoir accès à l'éducation et les publications de l'Unicef constituent un bon témoignage des efforts consentis à ce jour dans ce domaine. Mais cette note d'espoir ne dispose pas du fait que l'éducation demeure à ce jour une des parentes pauvres des droits de l'homme et cela, en dépit des affirmations répétées selon lesquelles l'éducation est un bien collectif qui doit être accessible à tous¹.

Plusieurs causes peuvent expliquer la situation problématique du droit à l'éducation dans le monde actuel, qu'il s'agisse des conflits armés, du sous-développement, de la précarité des conditions sanitaires, de la malnutrition, etc. Ces causes sont complexes et interagissent les unes avec les autres dans des contextes sociaux, politiques, économiques au demeurant fort différents à l'échelle planétaire. Ajoutons surtout que ces causes sont non seulement connues, mais que des solutions aux problèmes qu'elles entraînent le sont également. À cet égard, l'Unicef écrivait que des expé-

riences récentes montrent pourtant que des ressources peuvent être dégagées avec célérité si le besoin semble assez urgent. Et ce n'est pas sans ironie que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance rappelait que lorsque l'économie s'est effondrée en Indonésie, en République de Corée et en Thaïlande en 1997-1998, le G7 a réussi en quelques mois seulement à mobiliser plus de 100 milliards de dollars pour porter secours aux «tigres» financiers de l'Asie. Et l'Unicef de conclure : «Imaginez ce que de telles ressources feraient pour l'éducation².»

Mais nous savons que la volonté politique n'est pas toujours au rendez-vous. Dès lors, le fait de parler du droit à l'éducation en tant que bien commun de l'humanité peut paraître sinon illusoire, du moins hors de portée pour encore un certain temps si, de surcroît, les États membres de l'ONU ne s'en préoccupent pas davantage³. Par ailleurs, les travaux amorcés au sein du Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels paraissent témoigner d'efforts prometteurs parce qu'ils indiquent une volonté de dépasser les constats d'impuissance, de documenter davantage la problématique du droit à l'éducation et de raffermir les mécanismes de surveillance de l'application de ce même droit. Cela ne peut que contribuer à son renforcement.

Il faut, d'autre part, inscrire le droit à l'éducation dans un contexte mondial où la privatisation de l'éducation est à l'ordre du jour. Des formations à distance sur l'Internet proposées par des entreprises privées ne sont accessibles qu'à ceux qui ont les moyens de se les offrir. Si, de plus en plus, ces formations accentuaient le décalage entre ceux qui disposent des moyens technologiques et ceux qui en sont privés, nous en arriverions à reproduire autrement les inégalités qui empêchent aujourd'hui l'accès de tous à l'éducation. Dans cette perspective, il n'y a pas lieu d'être très optimiste pour l'instant face à l'impact positif que le marché pourrait avoir sur la réalisation du droit à l'éducation. Le renforcement de la participation démocratique à tous les échelons de la vie en société demeure de loin la meilleure condition pour vaincre l'ignorance que la marchandisation du savoir.

La rédaction

NOTES

1. Voir, notamment : Conférence de Jomtien (1990) ; Unesco, Commission internationale de l'éducation pour le XXI^e siècle.

2. «La situation des enfants dans le monde 1999» [En ligne]. Accès : www.unicef.org/french/sowc99/particle1.htm

3. Selon un responsable de l'Unesco, «Les Nations Unies n'ont ni le mandat ni les moyens d'imposer un bien commun mondial. Elles sont dominées par un conseil de sécurité qui représente avant tout les intérêts «sacrés» de certains États membres.» Philippe Quéau, «Du bien commun mondial à l'âge de l'information». [En ligne]. Accès : http://2100.org/conf_queau1.html

Publications EIP/CIFEDHOP

Collection «Perspectives régionales»

La collection «Perspectives Régionales» a été conçue comme un espace de parole à l'attention de ceux et celles qui œuvrent sur des terrains divers un peu partout dans le monde. Les articles qui sont proposés permettent de situer l'action éducative dans son rapport aux valeurs à privilégier dans une société de droit. Déjà parus : Vues d'Afrique I et II.



Vues d'Afrique

Ces deux numéros s'inscrivent dans la continuité des activités de formation des formateurs que le CIFEDHOP développe depuis 1988 avec des partenaires africains. Ils sont un portrait des représentations qu'ont des acteurs sur les principaux enjeux de l'éducation aux droits de l'homme en Afrique.

15 Fr.s. / 9 € / 10 \$

Collection «Thématique»

La collection «Thématique» présente des analyses de problématiques qui portent sur les dimensions juridiques, socio-politiques et pédagogiques des droits de l'homme dans le monde. Les articles proposés s'inscrivent dans un débat d'idées qui a pour but de porter à l'attention du monde de l'éducation des enjeux aux conséquences multiples pour son présent et son devenir. Privilégiant une approche pluridisciplinaire, «Thématique» veut ainsi contribuer à une lecture d'ensemble de sujets dont la nature déborde largement le champ d'une seule discipline. Cette revue paraît une fois l'an, à la suite de chacune des sessions internationales organisées par le Cifedhop, à Genève, au cours du mois de juillet.



Également disponible : un numéro trilingue hors-série sur le droit international des droits de l'homme.

Cultures de paix, portraits et perspectives

Il convient sans doute mieux de parler de cultures de la paix au pluriel, en laissant le soin aux lecteurs de prendre connaissance des situations variées d'où peuvent émerger autant de réflexions sur la question. Ce numéro témoigne de cette multiformité.

15 Fr.s. / 9 € / 10 \$

Bandes dessinées

Réalisées par des artistes de grande renommée, les bandes dessinées éditées par l'EIP ont pour but de sensibiliser petits et grands à la situation des droits de l'homme et de la paix dans le monde.

Venus d'ailleurs



«Venus d'ailleurs» est la dernière-née de ces BD. Dessins de Bordji et texte de Gamal Sidki. Sous la coordination de Lucie-Mami Noor Nkaké et Monique Prindezis. Contributions de Michel Bastien, Marc Gourlé, Isabelle Hamaide, Jean Hénaire, Bernadette Jospin et Véronique Truchot. Avec le soutien financier de l'Agence intergouvernementale de la francophonie.

20 Fr.s. / 13 € / 20 \$

Collection

«Dossiers pédagogiques»

Éduquer aux droits humains

Ce premier numéro de la collection «Dossiers pédagogiques» propose des repères historiques et juridiques relatifs à la construction du droit international des droits de l'homme ainsi que des mises en situation d'apprentissage.



15 Fr.s. / 9 € / 10 \$

Les Dossiers du CIFEDHOP



Ces dossiers thématiques sont préparés à l'attention des participants aux Sessions internationales du CIFEDHOP. Dernière

parution, en juin 2000 : «Le droit à l'éducation».

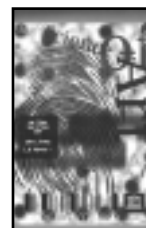
Gratuit

Nous avons la parole - cahiers de recherche

Recueil de dessins des élèves du Département Art et Design de l'Ecole internationale de Genève illustrant leur vision de la science pour la conférence mondiale de l'Unesco sur la science.

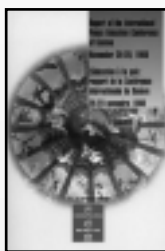
Auteure : Lucie NKAKE

EIP-UNESCO, 1999.



et aussi...

L'éducation à la paix : rapport de la Conférence internationale de Genève



Publié en 2000, ce rapport contient les principaux travaux de cette conférence, tenue en novembre 1998.

*International Peace Bureau/
Hague Appeal for Peace/UNESCO
Édité par Verdiana Grossi.*

La Convention européenne des droits de l'homme

Guide comprenant des textes de base et proposant des méthodes pédagogiques qui apportent un fondement juridique, philosophique et pratique à l'éducation aux droits de l'homme.

*Une publication du Conseil de l'Europe.
Rédacteurs : François Audigier et Guy Lagelée.*



Devenir citoyen, citoyenne

Sous le titre *Pratiques citoyennes*, le Département de l'instruction publique (DIP) de l'État de Genève publie un manuel d'éducation civique qui a pour ambition de s'adresser à tous les élèves, les incitant à agir, ici et maintenant, leur donnant des moyens et quelques pistes pour devenir des citoyens et des citoyennes responsables, dans la commune, le canton, le pays et le monde où ils vivent.

La citoyenneté est abordée dans son sens le plus large, et non pas seulement au niveau de l'exercice des droits politiques (le vote et l'éligibilité). Elle désigne, ici, «un éventail de pratiques sociales très diverses», en clair «tout débat ou engagement démocratiques au sein de la société, quels que soient leurs objectifs et leurs formes, à condition qu'ils respectent la liberté d'autrui. Elle peut donc toucher des domaines aussi divers que la multitude des engagements associatifs (liés, par exemple, à des projets politiques, de solidarité, de vie alternative,...), et tout ce qui touche à la culture, aux loisirs, au sport, etc.».



www.droitshumains.org/GE/GE_1999_3.htm



La Convention européenne des droits de l'homme Points de départ pour les enseignants

Cette publication du Conseil de l'Europe propose un ensemble de fiches pédagogiques que les enseignants peuvent utiliser en vue d'intégrer les droits de l'homme dans les contenus de l'enseignement.

Rédaction : Mark Taylor. Rens. : Conseil de l'Europe, F-67075, Strasbourg, Cedex.

Courriel : HumanRights.Info@coe.int

Adhésion / Adhesión / Membership

Donner à l'éducation à la paix la place qui lui revient en adhérant à l'EIP

Les activités de l'EIP-Internationale connaissent un développement mondial grâce au travail de terrain développé par les sections nationales. Si le nombre de nos membres est en croissance, il n'en demeure pas moins que nous sommes confrontés à des difficultés financières qui nous obligent, parfois, à refuser de nouveaux projets éducatifs en faveur de la paix et des droits de l'homme. Un grand merci à tous nos membres pour leur fidèle soutien qui permet à l'EIP de continuer à grandir et à rayonner dans le monde.

Dar a la educación para la paz el lugar que merece adhiriendo a la EIP

Las actividades de la EIP y de sus secciones nacionales se desarrollan a nivel mundial. Si bien el número de nuestros miembros está creciendo, nos enfrentamos a dificultades financieras que nos obligan a veces a resignar proyectos educativos a favor de la paz y los derechos humanos. En virtud de esto, un enorme agradecimiento a todos nuestros miembros por su fidelidad y a las secciones nacionales por su comprometido trabajo en terreno. Gracias a vuestras cotizaciones la EIP puede continuar su desarrollo y seguir irradiando en el mundo.

Give peace education its rightful place by joining EIP

The activities of EIP and its national groups continue to develop around the world, and we are very grateful to all of our members for their commitment and hard work. However, even if the number of members continues to grow, we are still confronted with financial difficulties that sometimes force us to refuse projects in favor of human rights and peace education. Thanks to your contributions, EIP can continue to develop and spread throughout the world.

Adhésion à l'EIP et abonnement à «École & Paix»

Adhesión a la EIP y abono a «Escuela y Paz»

Membership in EIP and subscription to «Schools for Peace»



Nom / Apellido / Name Prénom / Nombre / First name

Rue / Calle / Address

Code postal / Código Postal / Post code Ville / Ciudad / City

Pays / País / Country



Je souhaite devenir **membre de l'EIP** et recevoir la publication «**ÉCOLE ET PAIX**».

Deseo ser **miembro de la EIP** y recibir la publicación «**ESCUELA Y PAZ**».

I would like to become a **member of EIP** and receive the magazine «**SCHOOLS FOR PEACE**».

Membre actif / Miembro activo / Individual Member Fr.s.50.- F26.- \$30.-

Membre bienfaiteur / Miembro benefactor / Benefactor Fr.s.200.- F104.- \$120.-

Organisation, école / Organización, escuela / School or Association Fr.s.250.- F130.- \$150.-

Signature / Firma.....

Coupon à renvoyer à : **EIP**, 5, rue Simplon, 1207 Genève - Suisse. Règlement de la somme par chèque, virement ou mandat.

Suisse : CCP - 12-14023-2 / UBS C :210.684.00Q France : Compte BNP - 24719350

Autres pays : Euros ou Francs français à convertir dans la monnaie du pays et à payer par mandat international.

Enviar el cupón a : **EIP**, 5 Rue de Simplon, 1207 Ginebra - Suiza. Pago del importe en cheque, giro o mandato.

Suiza : CCP - 12-14023-2 / UBS C :210.684.00Q Francia : BNP - 24719350

Otros países : Euros o francos franceses a convertir en la moneda del país y a pagar por mandato internacional.

Return the coupon to : **EIP**, 5 rue du Simplon, CH-1207 Geneva Switzerland. Payment may be made by cheque, bank transfer or international money order.

In Switzerland : CCP 12-14023-2 or UBS C.210.684.00Q In France : BNP account 24719350.

Other countries : convert the Euro or Swiss franc amount into your local currency.

L'EIP dans le monde / en el mundo / around the world

AFRIQUE / AFRICA

BÉNIN	Antoine PADONOU	01 BP. 1610, COTONOU
BURKINA-FASO	Maïmouna TANKOANO	B.P. 229, OUAGADOUGOU, Courriel : tankmai@fasonet.bf
CAMEROUN	Gabriel SIAKEU	B.P. 7715, YAOUNDÉ, Courriel : eipcam@hotmail.com
CONGO R.D.C.	Tim BADIBANGA-MUKENDI	B.P. 3381, KINSHASA, Courriel : mobikin@ic.cd
GHANA	Stephen OEHNE-LARBI	National Commission for Civic Education, PO Box 164, Bekwai ASHANTI
GUINÉE	Alpha Oumar DIALLO	CNG UNESCO, B.P. 964, CONAKRY, Courriel : aodesco58@hotmail.com
KENYA	Lily NANGA OTSYULA	B.P. 21784, NAIROBI
MADAGASCAR	Victorine RANAIVOSON	Lot II K 32 bis, Andravoahangy, ANTANANARIVO
MALI	Néguédougou SANOGO	B. P. 1583, BAMAKO, Télécopieur : 223 - 22 27 56
MAROC	Fatima BOURHAILA	73, rue Shakespeare, Amerchich, MARRAKECH, Courriel : abadarrine@aim.net.ma
NIGER	Issa Camara BOUBACAR	B.P. 11177, NIAMEY, Télécopieur : 227 753313
SÉNÉGAL	Saliou SARR	B.P. 163, THIES, Courriel : salioeipsenegal@yahoo.fr
TOGO	Ayo Z. ABOTSI	B.P. 4139, LOMÉ, Courriel : zabotsi@excite.fr
TUNISIE	Abdelkarim ALLAGUI	21, rue des Mimosas, 2070 LA MARSATUNIS

AMÉRIQUE / AMERICA

ARGENTINE	Rosa KLAINER	Loyola 670 4° 15 (1414), CAPITAL FEDERAL, Courriel : rklainer@cvtci.com.ar
BOLIVIE	Ivanna FERNÁNDEZ MARTINET	Casilla 3367, LA PAZ
CHILI	Abraham MAGENDZO	Brown Sur 150 - Nunoa, SANTIAGO, Courriel : amagendz@rdc.cl
PANAMA	Graciela VILLARREAL DE ALVARENGA	P.P. Box 55-2362, PAITILLA, Courriel : quico2@latinmail.com
MEXIQUE	Frans LIMPENS	A.P. 1-1117, C.P. 76001, Centro Queretaro, Qro, Courriel : flimpens@mail.intermex.com.mx
QUÉBEC	Véronique TRUCHOT	5166 rue Saint-Denis, Montréal H2J 2M2, QUÉBEC, Courriel : veronique.truchot@eip-cifedhop.org
HAWAII	Joshua COOPER	3524 Campbell Avenue, Honolulu, HAWAII 96815, Courriel : joshua@hawaii.edu

ASIE / ASIA

INDE	Nalini KURVEY	Indian Institute for Peace, Disarmament & Environmental Protection 537, Sakkardara Road, NAGPUR-44000, Courriel : iipdep@nagpur.dot.net.in
THAÏLANDE	Valai NA POMBEJR	APNIEVE 920 Sukhumit Road, P.O. Box 967, Prakanong Post Office, BANGKOK, 10110, Télécopieur : 662 391 08 66

EUROPE / EUROPA

ALLEMAGNE	Brigitte LAUN	Südstrasse 8, 26954 NORDENHAM
BELGIQUE	Poï DUPONT	3, rue de Virginal, 7090 HENNUYERES, Courriel : michel.bastien@skynet.be
ESPAGNE	José TUVILLA	San Nicolas 66, Apartado 37, 04400 ALHAMA DE ALMERIA, Courriel : tuvilla@larural.es
	Guillem RAMIS	Ca'n Pèl, 8, 07009 ES PLA DE NA TESA MALLORCA
FRANCE (PARIS)	Renée MARCHAND	Citoyens du Monde, 15 rue Victor Duruy, 75015 PARIS, Courriel : citmonde@worldnet.fr
(AUDE)	Roger REVERDY	82, avenue de Langle, 11400 CASTELNAUDARY, Courriel : rrr@club-internet.fr
(RHÔNE-ALPES)	Christiane MORDELET	Tisser La Paix, 50, rue J. Curie - 4E, 69005 LYON
(CHARENTE-MARITIME)	Eric SABOURIN	Le Bourg, 17400 VOISSAY, Courriel : florine.sabourin@wanadoo.fr
GRÈCE	Dimitra PADOPOPOULOU	Institute of Education for Peace, 47, Dioikitirou Str., THESSALONIKI 546 30, Courriel : dipeace@psy.auth.gr
HONGRIE	Agnès JANTSITS	Korong u.7.b., 1145 BUDAPEST, Courriel : jantsits@hotmail.com
	Eva BORBELY NAGY	Szigony u.9, 1083 BUDAPEST, Courriel : h11397bor@ella.hu
ITALIE	Paola TANTUCCI	Via Maragliano 26, 00151 ROME, Télécopieur : 39 6657 40619, Courriel : sirena_eip@iol.it
LITUANIE	Girvydas DUOBLYS	Verkiu 45-502, VILNIUS, Courriel : girvydas@post.omnitel.net
NORVÈGE	Sigrid ALVESTAD	Ramsay, 5310 HAUGLANDSHELLA, Courriel : sigrid@hl.telia.no
PORTUGAL	José Alberto GONCALVES SARAIVA	Dra Laura Aires, Lote 32-7 o D, Massama, 2745 QUELUZ, Courriel : jasaraiwa@mail.telepac.pt
ROYAUME-UNI	Audrey OSLER	c/o School of Education, University of Leicester, 21 University Road GB LEICESTER LE1 7RF, Courriel : A.H.Osler@bham.ac.uk
	Hugh STARKEY	The Open University, Walton Hall, MILTON KEYNES MK7 6AA, Courriel : hugh@ox-west.demon.co.uk
RUSSIE	Janna LEBEDEVA	Zentrainaja, 22-32, 142432 TCHERNOGOLOVKA
SLOVAQUIE	Jana KVIECINSKA	c/o Milan foundation, Hviezdoslavovo nam.17, 811 02 BRATISLAVA
SLOVÉNIE	Alenka BREGANT	Robiceva 9, 2341 LIMBUS, Courriel : alenka.bregant@guest.arnes.si
SUISSE	Maryvonne CATTIN	18, Avenue des Libellules, 1219 LE LIGNON, Courriel : cifedhop@mail box-ch

MOYEN-ORIENT / MEDIO ORIENTE / MIDDLE EAST

ÉGYPTÉ	Salma GALAL	23, Sh. Abdel Kader El-Maghrebi, LE CAIRE 11351, Courriel : hashem@mboxes.com
JORDANIE	Suleiman S. SWEISS	B.P. 1534, AMMAN, Courriel : dhsweiss@index.com.jo
PALESTINE	Noah SALAMEH	The Center for Conflict Resolution and Reconciliation, P.O.Box 861, BETHLEHEM, Courriel : salamehn@hotmail.com
SYRIE	Salam KAWAKIBI	B.P. 488, ALEP, Courriel : kawakibi@mail.sy

OCÉANIE / OCEANIA

NOUVELLE CALÉDONIE	Patricia GERBAULT	14, rue Schmidt-Ste Marie, 98800 NOUMEA, Courriel : gerbault.pat@lagoon.nc
ILE MAURICE	Mahendranath BUSGOPPAUL	P.O.Box 250, 6504 Curepipe, 8544 MAURITIUS, Courriel : halley@intnet.mu

COMITÉ DIRECTEUR

Vice-Présidents : Michel BASTIEN (Belgique), Elia CONTOZO (Italie), Véronique TRUCHOT (Canada)

Membres : Rosa KLAINER (Argentine), Yves LADOR (Suisse), Henriette NGO-BISSOY (Cameroun), José TUVILLA RAYO (Espagne)

Secrétaire générale : Monique PRINDEZIS (Suisse) • **Trésorière :** Suzanne GALL (États-Unis) • **Vice-Président d'honneur :** Pierre ADOSSAMA (Togo)

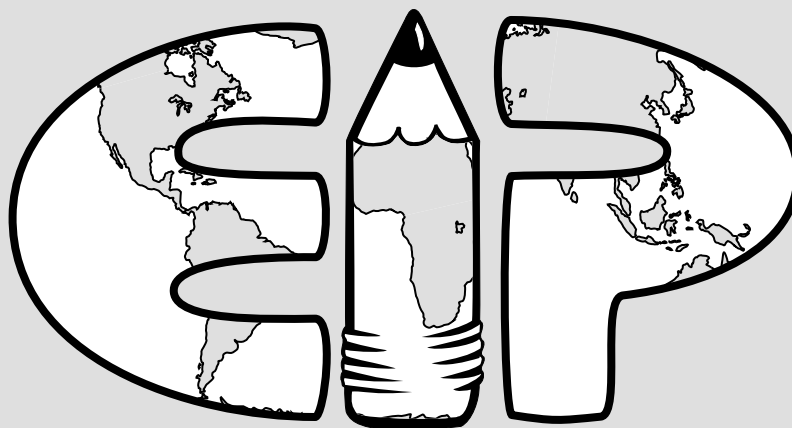
École et paix, mai 2001

55

Une idée, un projet, un mouvement.
Une idée, un projet, un mouvement.

Una idea, un proyecto, un movimiento.
Una idea, un proyecto, un movimiento.

An idea, a project, an affiliation.
An idea, a project, an affiliation.



École Instrument de Paix
Escuela Instrumento de Paz
Schools for Peace